

femmes en l'an 2000 et au-delà



TEXTE PUBLIÉ POUR PROMOUVOIR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

Décembre 2007

Les femmes, l'égalité des sexes et le sport



Edwina Sandys

NATIONS UNIES

Division de la promotion de la femme
Département des affaires économiques et sociales

Les femmes, l'égalité des sexes et le sport

Introduction

« Le cyclisme : c'est ce qui a fait le plus dans le monde pour l'émancipation des femmes. »

~ Susan B. Anthony, suffragette, 1896

La participation des femmes au sport a une longue histoire. Cette histoire, marquée par la division et la discrimination, est aussi illustrée par les succès éclatants des athlètes féminines et par des progrès considérables aux fins de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Au nombre des athlètes ayant à leur palmarès des succès remarquables, on peut citer : Helene Madison (États-Unis), première femme à nager le 100 yards nage libre en une minute aux Jeux olympiques de 1932; Maria-Teresa de Filippis (Italie), première femme à participer à une course automobile européenne du niveau « Grand Prix » en 1958; Nawal El Moutawakel (Maroc), première femme d'un pays islamique à gagner une médaille olympique pour le 400 mètres haies aux Jeux olympiques de 1984; et Tegla Loroupe (Kenya), première africaine à gagner un important marathon en 1994¹. Les femmes ont assumé des fonctions de direction de premier plan dans les sports, par exemple en qualité de présidente ou de secrétaire générale des comités nationaux olympiques. De plus en plus de femmes occupent des emplois dans tous les domaines du sport, y compris comme entraîneurs, managers, responsables et journalistes sportives.

Les femmes sont parvenues à ces réalisations en dépit de nombreux

obstacles, fondés sur la discrimination entre les sexes. On les a souvent considérées comme étant trop faibles pour les activités sportives, en particulier les sports d'endurance, tels que les marathons, l'haltérophilie et le cyclisme et l'on a souvent fait valoir dans le passé que le sport était nocif pour la santé des femmes, en particulier en matière de procréation. En 1896, le baron Pierre de Coubertin, fondateur des olympiades modernes, a déclaré : « Quelle que soit l'endurance d'une sportive, son organisme n'est pas conçu pour subir certains chocs ². » Ces stéréotypes ont alimenté une discrimination sexiste en matière d'éducation physique et de sports de loisir et de compétition, ainsi que dans les organisations et les médias sportifs.

Les avantages de l'éducation physique et du sport pour les femmes et les jeunes filles

Bien qu'un grand nombre d'essais cliniques et d'études épidémiologiques réalisés au titre de la recherche sanitaire aient exclu les femmes, les données disponibles suggèrent que les femmes tirent de nombreux avantages pour leur santé d'un style de vie actif³. Les avantages pour la santé de la participation des femmes à des activités physiques et à des sports sont maintenant bien établis. La participation à un sport et à une activité physique peut empêcher une myriade de maladies non transmissibles, responsables de plus de 60 % des décès mondiaux, dont plus de 60 % surviennent dans les pays en développement⁴. En ce qui concerne les jeunes filles, elle

peut avoir des incidences positives sur la santé pendant l'enfance et réduire le risque de maladies chroniques plus tard dans la vie.

S'agissant des femmes plus âgées, la participation au sport et à une activité physique peut contribuer à prévenir les maladies cardiovasculaires, auxquelles sont imputables un tiers des décès des femmes dans le monde et près de la moitié des décès de femmes de plus de 50 ans dans les pays en développement⁵. L'activité physique aide également à réduire les effets de l'ostéoporose, qui frappe davantage les femmes que les hommes⁶. Avoir une activité physique aide à prévenir et/ou à traiter d'autres maladies chroniques et dégénératives associées au vieillissement, telles que le diabète de type 2, l'hypertension, l'arthrite, l'ostéoporose et les anomalies cardiovasculaires. Cela aide également à contrôler le poids et contribue à la formation des os, des muscles et des articulations et à leur maintien en bon état. L'activité physique peut réduire le nombre de chutes parmi les femmes âgées.

L'activité physique joue également un rôle important dans la vie des femmes âgées en permettant de prolonger leur indépendance. On estime qu'une grande partie du déclin physique que l'on supposait être une conséquence inévitable du vieillissement résulte en fait de l'inactivité. L'exercice physique, si nul ne peut garantir qu'il prolongera la durée de vie, peut améliorer la qualité de la vie des femmes âgées qui apprécient leur indépendance⁷.

Les avantages de l'exercice physique pour les femmes et les jeunes filles handicapées sont également bien établis. On a noté que le sport fournit un double avantage aux femmes handicapées en leur permettant d'affirmer leur autonomie sur les plans personnel et collectif⁸. Outre le fait d'améliorer la santé, le bien-être et la qualité de la vie, la participation à une activité physique et à des sports améliore des compétences telles que l'esprit d'équipe, l'établissement d'objectifs, la poursuite de l'excellence dans l'action et

d'autres comportements visant des réalisations auxquelles les femmes et les jeunes filles handicapées pourraient ne pas être exposées dans d'autres contextes⁹.

La participation à des sports et des activités physiques peut également promouvoir la bonne santé mentale des femmes de tous les âges, y compris la gestion de troubles mentaux comme la maladie d'Alzheimer¹⁰. Elle peut promouvoir le bien-être psychologique en favorisant l'estime de soi, la confiance et l'intégration sociale et aider à réduire le stress, l'anxiété, la solitude et la dépression. Cela est particulièrement important, car le taux de dépression chez les femmes est quasiment le double de celui enregistré chez les hommes dans les pays développés et les pays en développement¹¹. Les adolescentes sont particulièrement vulnérables à l'anxiété et aux troubles dépressifs et elles sont nettement plus enclines que les garçons à avoir sérieusement envisagé de se suicider avant l'âge de 15 ans¹².

Outre des améliorations dans le domaine de la santé, les femmes et les jeunes filles peuvent tirer des avantages sociaux spécifiques de leur participation à des sports et des activités physiques. Le sport fournit aux femmes et aux jeunes filles un autre moyen de participer à la vie sociale et culturelle de leur collectivité et favorise la liberté d'expression, la constitution de réseaux interpersonnels, offre de nouvelles possibilités et permet d'accroître l'estime de soi. Il accroît également les possibilités d'enseignement et de développement d'une gamme de compétences essentielles pour la vie quotidienne, dont la communication, l'animation, le travail en équipe et la négociation.

Les adultes inactives peuvent améliorer rapidement leur santé et leur bien-être en poursuivant une activité modérée sur une base régulière. Il n'est pas nécessaire que l'activité physique soit vigoureuse pour être avantageuse pour la santé et il n'est jamais trop tard pour qu'elle soit profitable¹³.

Les avantages de la participation des femmes pour le sport et pour la société

En plus des avantages pour les femmes et les jeunes filles proprement dites, la participation accrue des femmes au sport peut promouvoir une évolution positive du sport, en fournissant de nouvelles normes, valeurs, attitudes, connaissances, capacités et données d'expérience. La contribution des femmes, en particulier à des postes de direction, peut être source de diversité et de méthodes nouvelles et accroître les talents disponibles dans des domaines comme le management sportif, l'entraînement et le journalisme sportif.

La participation des femmes et des jeunes filles au sport met en question les stéréotypes sexuels et la discrimination et peut donc être un moyen de favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. En particulier, le fait que des femmes occupent des fonctions de dirigeantes dans le sport peut avoir une incidence sur les attitudes concernant les capacités des femmes en tant qu'animatrices et preneuses de décisions, particulièrement dans des domaines traditionnellement masculins. La participation des femmes au sport peut constituer une importante contribution à la vie publique et au développement de la collectivité.

Inégalités et discrimination : obstacles à l'encontre des femmes dans le sport

Les incidences positives du sport en matière d'égalité entre les sexes et de démarginalisation des femmes sont bridées par une discrimination sexiste dans tous les domaines et à tous les niveaux, nourrie par le maintien de stéréotypes concernant les capacités physiques et le rôle social des femmes. Les femmes sont souvent mises involontairement à l'écart dans différents types de sports, manifestations et compétitions qui leur

sont spécifiquement destinés. L'accès des femmes à des postes de direction et de prise de décisions est entravé à tous les niveaux, local et international. La valeur accordée au sport féminin est souvent inférieure, ce qui se traduit par l'insuffisance des ressources et des salaires et des prix moindres. Dans les médias, le sport féminin, outre le fait d'être marginalisé, est souvent présenté de manière différente et reflète et renforce les stéréotypes sexuels. La violence à l'égard des femmes, leur exploitation et leur harcèlement dans les sports sont des manifestations des perceptions de la position dominante, de la force physique et de la puissance des hommes, qui sont traditionnellement évoquées dans les sports masculins.

Un certain nombre d'éléments fondamentaux ont été identifiés en vue de battre en brèche la discrimination entre les sexes et l'inégalité des relations entre sexes, d'instaurer un environnement porteur aux fins de l'égalité des sexes et de la démarginalisation des femmes, dans de nombreux domaines, y compris celui du sport. Au nombre de ces éléments, on peut citer l'amélioration des capacités des femmes par l'éducation et la santé; leur accessibilité accrue aux possibilités et aux ressources, telles que l'emploi et les avoirs économiques, et leur plus grand contrôle sur ces dernières; la promotion de leur rôle de participantes et de dirigeantes; la protection et la promotion de leurs droits de la personne; et leur sécurité, y compris par la protection contre la violence.

Le rôle des hommes et des garçons pour ce qui est de mettre en cause et de modifier le déséquilibre des relations de pouvoir est essentiel. Ces dernières années, on a mis davantage l'accent sur le rôle positif que les hommes et les garçons jouent et peuvent jouer effectivement pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans de nombreux secteurs différents, y compris au foyer, dans la collectivité et sur le marché du travail. Du fait de la position dominante des hommes dans le monde du sport, leur action en matière

d'égalité entre les sexes dans ce domaine est critique.

La présente publication examine le potentiel que présente le sport et l'éducation physique pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Elle examine les inégalités et défis persistants à la participation égale des femmes et les avantages pour ces dernières, ainsi que les moyens de rectifier la situation. Des exemples de bonnes pratiques sont présentés dans tous les domaines. Le rapport énonce des recommandations dans les domaines de la recherche, des politiques et des activités opérationnelles.

**Le cadre de
l'Organisation
des Nations Unies en
matière de droits de
l'homme et de sport
aux fins du
développement
et de la paix**

« La pratique de l'éducation physique et du sport est un droit fondamental pour tous. »

UNESCO, Charte internationale de l'éducation physique et du sport, article premier

Le droit au sport et à l'activité physique est établi depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme a énoncé un cadre de droits et de devoirs et reconnu que « toute personne a droit au repos et aux loisirs » (article 24); « l'éducation doit viser au plein développement de la personnalité humaine... » (article 26); et « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté... » (article 27)¹⁴.

Le sport et l'activité physique ont été pour la première fois spécifiquement reconnus comme droits de la personne

dans la Charte internationale de l'éducation physique et du sport adoptée en 1978 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Charte dispose ce qui suit : « L'exercice effectif des droits de tout homme dépend pour une part essentielle de la possibilité offerte à chacun et à chacune de développer et de préserver librement ses moyens physiques, intellectuels et moraux, et, en conséquence, l'accès de tout être humain à l'éducation physique et au sport devrait être assuré et garanti¹⁵. »

La Convention relative aux droits de l'enfant adoptée en 1989 souscrit également à la notion selon laquelle le sport et l'éducation physique constituent un droit de la personne. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 29, les États parties sont convenus que « l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités¹⁶ ».

L'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2006 a marqué un important pas en avant dans le cadre des politiques générales du sport à l'intention des personnes handicapées. La Convention affirme le droit des personnes handicapées de participer aux activités sportives ordinaires et destinées aux handicapés à tous les niveaux et d'avoir accès sur un plan d'égalité à la formation, aux ressources, aux lieux où se déroulent des activités sportives et aux services. Elle affirme également le droit des enfants handicapés de participer sur la base de l'égalité avec les autres enfants aux activités récréatives et sportives, y compris dans le système scolaire¹⁷. L'accent particulier mis sur l'égalité entre femmes, hommes et femmes handicapées dans cette nouvelle convention bénéficiera aux femmes et aux jeunes filles qui participent à des activités sportives¹⁸.

Ces dix dernières années, on a compris de plus en plus que l'accès au sport et à l'éducation physique et la participa-

tion à ces activités ne sont pas seulement un droit mais peuvent également être utilisés pour promouvoir un certain nombre d'objectifs de développement importants en facilitant les principes démocratiques, en favorisant le développement des capacités d'animation et en encourageant la tolérance et le respect, tout en permettant d'accéder aux possibilités et aux réseaux sociaux. Tous les domaines du développement peuvent être influencés par le sport, y compris la santé, l'éducation, l'emploi, l'inclusion sociale, le développement politique, la paix et la sécurité.

Le sport peut contribuer à la réalisation de chacun des objectifs du Millénaire pour le développement de manière spécifique et créatrice. Les femmes jouent un rôle intégral dans la réalisation de chaque objectif et chaque objectif est essentiel pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En 2002, le Secrétaire général a convoqué l'équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix afin d'encourager une approche plus cohérente s'agissant de l'utilisation d'initiatives sportives pour atteindre les objectifs de développement, en particulier à l'échelon communautaire, et pour promouvoir l'utilisation du sport en tant que mécanisme reconnu du développement. Le rapport de l'équipe interinstitutions « Le sport en tant que mécanisme de développement et de paix : sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » fournit un aperçu du rôle croissant que les activités sportives jouent dans nombre de politiques et de programmes de l'ONU et fait la synthèse des enseignements. Il conclut que les programmes sportifs doivent être fondés sur le modèle du « Sport pour tous », et faire en sorte que tous les groupes aient la possibilité de participer, en particulier ceux qui tirent des bénéfices supplémentaires de leur participation, par exemple les femmes, les personnes handicapées et les jeunes¹⁹.

En 2004, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 58/5, intitulée « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix », dans laquelle elle a invité les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, selon qu'il conviendra, et les institutions s'occupant de sport à œuvrer collectivement afin que le sport et l'éducation physique puissent offrir des possibilités de solidarité et de coopération en vue de favoriser une culture de paix, d'égalité sociale et d'égalité des sexes et de promouvoir le dialogue et l'harmonie. Elle a reconnu que le sport peut contribuer au développement de la personne et a décidé de proclamer 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique.

L'Année internationale visait à améliorer le partage des connaissances entre différentes parties prenantes essentielles, à sensibiliser et à créer une situation propice à la mise en œuvre de davantage de programmes de développement de la personne fondés sur les sports. Elle a offert une possibilité unique d'utiliser la puissance du sport pour mobiliser les personnes, les organisations et les collectivités locales et attirer des groupes divers dans un environnement positif et porteur. Pendant l'Année internationale, plus de 100 initiatives internationales et des milliers de projets locaux ont été entrepris par les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Les médias ont porté une attention sans précédent à la question du sport et de l'éducation physique. La notion de « Sport pour tous » a été mise en relief et le principe de la non-discrimination a été soutenu en tant que droit fondamental de la personne.

En 2006, le Secrétaire général Kofi Annan a présenté le Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, qui était inclus dans son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives²⁰ ». Le Plan d'action est une feuille

Le sport et les objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim. Offrir des possibilités de développement aidera à lutter contre la pauvreté. L'industrie du sport ainsi que l'organisation de manifestations sportives importantes créent des possibilités d'emploi. Le sport fournit les compétences essentielles à une vie productive dans la société. La possibilité d'acquérir ces compétences est souvent plus limitée pour les femmes, ce qui explique que leur accès au sport revêt une importance critique.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous. Le sport et l'éducation physique sont un élément essentiel d'un enseignement de qualité. Ils favorisent des valeurs et des compétences positives qui ont des incidences immédiates et durables sur les jeunes. Les activités sportives et l'éducation physique rendent généralement l'école plus attrayante et permettent d'améliorer la fréquentation scolaire.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation physique et au sport aide à ce qu'elles aient davantage confiance en elles-mêmes et favorise une meilleure intégration sociale. Associer les jeunes filles aux garçons à l'occasion d'activités sportives peut contribuer à surmonter des préjugés qui contribuent souvent à la vulnérabilité sociale des femmes et des jeunes filles.

Objectifs 4 et 5 : Réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle. Le sport peut être un moyen d'offrir aux femmes un style de vie sain et de transmettre d'importants messages concernant une large gamme de problèmes sanitaires.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Le sport peut aider à mobiliser des populations qu'il serait difficile d'atteindre autrement et permettre de disposer de modèles positifs susceptibles de transmettre des messages de prévention. Les populations les plus vulnérables, dont les femmes et les jeunes filles, réagissent très favorablement aux programmes concernant les sports. Le sport peut également contribuer efficacement à surmonter les préjugés, l'ostracisme social et la discrimination.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable. Le sport est idéal pour sensibiliser à la nécessité de préserver l'environnement. L'interdépendance entre la pratique régulière de sports en plein air et la protection de l'environnement est manifeste.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Le sport offre diverses possibilités de partenariats novateurs aux fins du développement et peut servir de mécanisme pour constituer et promouvoir des partenariats entre pays développés et pays en développement afin de s'employer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Source : Adapté de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique (2005). *A year for sports*. Disponible sur le site : http://www.un.org/sport2005/a_year/mill_goals.htm

de route initiale portant sur une période de trois ans qui vise à élargir et renforcer les partenariats ainsi que les programmes et projets relatifs au sport en faveur du développement et de la paix, de même que les activités promotionnelles et relatives aux communications. Le Plan demande que soit élaboré un cadre mondial en vue de renforcer une vision commune, de définir des priorités et de sensibiliser le public afin de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques aisément répliquables concernant le sport au service du développement et de la paix. Il demande également de promouvoir des mécanismes novateurs de financement et des arrangements volontaires, et d'associer les organismes sportifs, la société civile, les athlètes et le secteur privé.

Cadres normatifs et relatifs aux politiques générales concernant les femmes, l'égalité des sexes et le sport

« Les États parties s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans d'autres domaines de la vie économique et sociale, afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les mêmes droits et en particulier... le droit de participer aux activités récréatives, aux sports et à tous les aspects de la vie culturelle. »

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 13)

Dans le cadre établi relatif aux droits de l'homme et au sport au service du développement et de la paix, un certain nombre d'organismes intergouvernementaux des Nations Unies et d'organismes établis aux termes de traités ainsi que des organisations internationales et régionales ont spécifiquement abordé certains des problèmes critiques en matière d'égalité des sexes dans le

domaine des sports et de l'éducation physique. Des cadres mondiaux et régionaux normatifs ou d'ordre politique concernant les femmes, l'égalité des sexes et le sport ont été élaborés.

Ces cadres ont établi les bases d'un monde sportif juste et équitable pour les hommes et les femmes. Ils ont également reconnu le pouvoir du sport comme catalyseur du développement économique et social. La mise en œuvre de ces engagements a débuté dans toutes les régions et s'est traduite par des progrès réels et tangibles en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Toutefois, elle continue à être entravée par une discrimination sexiste dans tous les domaines et à tous les niveaux des sports et de l'éducation physique.

Processus intergouvernementaux sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Le Programme d'action de Beijing, adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, énonce d'importantes recommandations de politique générale concernant les femmes, l'égalité des sexes et le sport. Le Programme demande que les établissements d'enseignement fournissent des équipements récréatifs et sportifs accessibles et établissent des programmes non sexistes en faveur des filles et des femmes de tous âges dans le cadre des institutions scolaires et communautaires, ou renforcent ceux qui existent déjà et créent et appuient dans les écoles, dans les entreprises et dans les communautés des programmes offrant aux petites filles et aux femmes de tous âges des possibilités de sport, de culture physique et de loisirs égales à celles qui sont offertes aux hommes et aux garçons²¹.

La Commission de la condition de la femme, principal organe normatif mondial en matière d'égalité entre les sexes, a abordé la question du sport et de l'éducation physique dans son exa-

men des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Dans la conclusion concertée 1999/17 (I) sur les femmes et la santé, la Commission a demandé aux gouvernements, au système des Nations Unies et à la société civile d'encourager les femmes à pratiquer régulièrement des activités sportives et récréatives qui ont une incidence favorable sur la santé, le bien-être et la forme physique des femmes tout au long de leur vie et de veiller à ce que les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes de pratiquer le sport, d'utiliser des installations sportives et de prendre part aux compétitions²².

L'examen quinquennal de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a reconnu la nécessité d'assurer l'égalité des sexes dans le domaine des sports et de l'éducation physique. Il a été demandé aux gouvernements, aux organisations régionales et internationales, dans le système des Nations Unies, de garantir des chances égales aux femmes et aux filles tant dans le contexte des activités culturelles, récréatives et sportives qu'en matière de participation aux activités athlétiques et physiques aux niveaux national, régional et international (par exemple accès, formation, compétition, rémunération et récompense)²³.

L'idée que les programmes sportifs peuvent être un important moyen de promouvoir l'égalité entre les sexes a continué à faire son chemin, en particulier depuis la proclamation de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. En 2006, pour la première fois, l'Assemblée générale a invité spécifiquement les États Membres à lancer des programmes sportifs pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes²⁴.

Organes des Nations Unies créés par traité

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) contient

des obligations contraignantes pour les États parties concernant l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le domaine des sports et de l'éducation physique. L'article 10 dispose que les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation, et en particulier les mêmes possibilités de participer activement au sport et à l'éducation physique. Aux termes de l'article 13, les États parties s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des

femmes dans d'autres domaines de la vie économique et sociale afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les mêmes droits et en particulier le droit de participer aux activités récréatives, au sport et à tous les aspects de la vie culturelle²⁵.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a également rappelé aux États parties, dans sa recommandation générale n° 25 concernant les mesures temporaires spéciales, que ces mesures, qui peuvent prendre la forme « de mesures positives », d'un traitement préférentiel ou de contingentements doivent être appliquées dans le domaine des sports,

de la culture et des loisirs. Le Comité a en outre souligné que ces mesures devraient, le cas échéant, viser les femmes soumises à divers types de discrimination, notamment les femmes des zones rurales²⁶.

Autres cadres internationaux et régionaux concernant les politiques générales

D'autres processus ont également contribué à des cadres mondiaux et régionaux de politiques générales concernant les femmes, l'égalité des sexes et le sport. Au nombre des organismes internationaux particulièrement actifs dans ce domaine, on trouve le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport, le Comité international olympique, le Comité international paralympique et de nombreux groupes et réseaux tels que le Groupe de travail international sur les femmes et le sport, Sport international féminin et l'International Association of Physical Education for Women and Girls.

Organismes internationaux

Le Comité olympique international joue un rôle central d'animateur dans le domaine du sport et ses politiques établissent des normes s'agissant des manifestations et règlements sportifs aux niveaux international, régional et national. En 1994, le Comité a demandé de modifier la Charte olympique de manière à ce qu'elle inclue une référence explicite à la nécessité de mesures concernant les femmes et le sport. Cette demande est prise en compte dans l'actuelle charte, adoptée en 2004, qui déclare que l'un des rôles du Comité consiste à « encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre hommes et femmes²⁷ ».

En 1995, le Comité international olympique a constitué un groupe de travail sur les femmes et le sport, qui est devenu une commission en 2004.

Le sport et le Programme d'action de Beijing

Dans le cadre du secteur critique concernant l'éducation, le Programme d'action demande aux gouvernements, aux ministères de l'éducation et autres institutions scolaires et universitaires de fournir des équipements récréatifs et sportifs accessibles et d'établir des programmes non sexistes en faveur des filles et des femmes de tous âges dans le cadre des institutions scolaires et communautaires, ou de renforcer ceux qui existent déjà et d'encourager la promotion des femmes dans tous les domaines de l'activité sportive et physique, y compris l'entraînement, la formation et l'administration, et en tant que participantes aux niveaux national, régional et international.

En ce qui concerne la santé, le Programme demande aux gouvernements de créer, dans les écoles, dans les entreprises et dans les communautés des programmes offrant aux petites filles et aux femmes de tous âges des possibilités de sport, de culture physique et de loisirs égales à celles qui sont offertes aux hommes et aux garçons.

Dans le domaine critique concernant le pouvoir et la prise de décisions, le Programme note que le fait que les femmes sont sous-représentées aux postes de responsabilité dans les arts, la culture, le sport, les médias, l'éducation, les églises et la justice les empêche de jouer un rôle important dans de nombreuses institutions clefs.

S'agissant de la situation de la petite fille, le Programme demande aux gouvernements et aux organisations internationales et non gouvernementales de permettre aux filles de participer à part entière aux activités extrascolaires comme le sport, le théâtre et autres activités culturelles.

Source : Organisation des Nations Unies (1995). *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes* (Beijing, 4-15 septembre 1995) New York (publication des Nations Unies, numéro de vente : 96 IV.13). Domaine critique B, L'éducation et la formation des femmes, objectif stratégique B.2, paragraphe 83, m. Voir domaine critique C, Les femmes et la santé, objectif stratégique C.2, paragraphe 107, f; domaine critique G, Les femmes et le pouvoir et la prise de décisions, paragraphe 183, et domaine critique L, La fillette, objectif stratégique L.4, paragraphe 280, d.

La Commission femme et sport qui se réunit une fois par an suit la participation des femmes aux olympiades ainsi que leur représentation aux postes de responsabilité. La Commission organise tous les quatre ans des conférences mondiales du CIO sur la femme et le sport pour évaluer les progrès réalisés concernant la femme et le sport dans le mouvement olympique, définir les mesures prioritaires et accroître la participation des femmes.

Le Groupe de travail international sur les femmes et le sport, organe indépendant de coordination associant des organismes publics, vise à faire office de catalyseur aux fins de la promotion et de l'autonomisation des femmes dans le sport au niveau mondial. Ce groupe a été constitué lors de la pre-

mière Conférence mondiale de 1994 sur les femmes et le sport qui s'est tenue à Brighton (Royaume-Uni) et a été organisée par le British Sports Council, avec le soutien du Comité international olympique. À cette conférence, la Déclaration de Brighton a été adoptée par 280 délégués venus de 82 pays représentant des gouvernements, des ONG, des comités nationaux olympiques, des fédérations sportives et des établissements d'éducation et de recherche nationaux et internationaux.

La deuxième Conférence mondiale sur les femmes et le sport s'est tenue à Windhoek (Namibie) en 1998. L'Appel à l'action de Windhoek a réaffirmé les principes de la Déclaration de Brighton et demandé de promouvoir le sport en tant que moyen d'atteindre des objectifs

plus larges concernant la santé, l'éducation et les droits des femmes²⁸. Cette idée a été renforcée dans le Communiqué de Montréal, adopté à la troisième Conférence mondiale sur les femmes et le sport qui s'est déroulée à Montréal (Canada) en 2002, qui a reconnu que la réalisation de ces objectifs plus larges nécessite la mise en œuvre de diverses mesures, dont des campagnes d'infor-

Résolution adoptée par la deuxième Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport

Par cette résolution, adoptée en 2000, la Conférence mondiale demande au Comité international olympique, aux gouvernements et aux organisations internationales, y compris aux organismes du système des Nations Unies, d'adopter un certain nombre de stratégies et de prendre un certain nombre de mesures, dont les suivantes :

- Atteindre l'objectif de 20 % de représentation féminine aux postes de responsabilité d'ici à 2005;
- Augmenter les bourses et les stages de formation à l'intention des femmes athlètes, entraîneurs et autres responsables;
- Sensibiliser à l'action positive du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes portant sur le développement des activités physiques et du sport pour les jeunes filles et les femmes;
- Prier instamment la Commission de la condition de la femme de reconnaître l'importance de l'activité physique et du sport pour l'épanouissement des femmes et des jeunes filles à tous les stades de leur existence;
- Sensibiliser à l'importance d'une éducation physique de qualité;
- Concevoir des stratégies et des matériels pédagogiques en vue d'appuyer l'éducation physique des jeunes filles;
- Mettre en œuvre des politiques de lutte contre le harcèlement sexuel comportant des codes de conduite;
- Collaborer avec les médias de manière à assurer une représentation plus exacte des sports féminins.

Source : Comité international olympique (2000). *Résolution de la deuxième Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport*, Paris, (France) disponible sur le site : http://www.olympic.org/common/asp/download_report.asp?file=en_report_757.pdf&id=757

La Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport

La Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport demande ce qui suit :

- Égalité dans la société et dans le sport;
- Installations sportives répondant aux besoins des femmes;
- Augmentation du nombre des femmes à des postes d'entraîneurs, de conseillers et de responsabilité dans le sport;
- Programmes d'éducation, de formation et de perfectionnement satisfaisant aux normes d'équité entre les sexes;
- Politiques et programmes en matière d'information de recherche sur le sport;
- Affectation de ressources aux athlètes féminines et aux programmes sportifs féminins;
- Intégration de la promotion des questions d'équité des sexes et partage des exemples de bonnes pratiques dans les politiques et programmes nationaux et non gouvernementaux concernant la femme et le sport.

Source : Groupe de travail international sur les femmes et le sport (1994). *Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport*. Disponible sur le site : <http://www.iwg-gti.org>

mation et de promotion et l'intégration du sport dans les projets de développement communautaires²⁹. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le sport, qui s'est tenue en mai 2006 à Kumamoto (Japon)³⁰, s'est achevée par l'adoption de l'Engagement de Kumamoto en matière de collaboration, aux termes duquel les participants se sont engagés à constituer un réseau en collaboration pour réaliser l'égalité des sexes dans le sport et au moyen du sport³¹.

Organismes régionaux

Des organismes régionaux abordent également les problèmes de l'égalité entre les sexes dans le sport. Ainsi, en 2005, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté sa recommandation 1701 sur la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles dans les activités sportives. Dans cette recommandation, l'Assemblée parlementaire invite le Comité des ministres à mettre en place des actions en vue de la promotion du sport féminin et à soutenir la pratique du sport par les femmes; à valoriser l'éducation physique des femmes et des jeunes filles en milieu scolaire; à mener des campagnes de sensibilisation à l'intention des responsables dans les domaines du sport, de l'éducation et de la santé; à soutenir la pratique du sport de haut niveau par les femmes; à assurer un traitement égal des femmes et des hommes en matière de rémunérations, de primes et de bonus relatifs à la pratique du sport professionnel; à assurer la participation accrue des femmes dans les instances dirigeantes des sports; à procéder à une analyse approfondie des politiques nationales du sport; à assurer la collecte de statistiques ventilées selon les sexes; et à assurer une couverture médiatique plus forte des sports pratiqués par les femmes³². La recommandation demande également de lutter contre le harcèlement et les abus sexuels dans le milieu sportif, ce qui donne suite à la résolution 3/2000 du Conseil de l'Europe relative à la prévention du harcèlement et de l'abus

sexuel des femmes, des jeunes et des enfants dans le sport³³.

En 2002, la Confédération africaine des sports pour handicapés (CASH) a élaboré une politique concernant la participation des femmes et des jeunes filles handicapées aux activités sportives et récréatives. Cette politique vise à accroître la participation des femmes et des jeunes filles aux activités sportives et récréatives, à tous les niveaux, afin d'assurer l'égalité des sexes et demande à la Confédération et aux États qui en sont membres de dispenser aux ministres des sports des conseils sur les moyens d'atteindre les objectifs énoncés dans la politique³⁴.

En 2001, la première Conférence asiatique sur les femmes et le sport, tenue à Osaka (Japon), a constitué le Groupe asiatique de travail sur la femme et le sport. Ce groupe de travail a élaboré le plan d'action asiatique de 2001 sur les femmes et le sport, qui a cherché à accroître l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et entre les jeunes filles et les garçons en Asie pour ce qui est de la pleine participation aux activités sportives³⁵. La deuxième Conférence asiatique, tenue au Qatar en 2003, a adopté les résolutions de la Conférence de Doha, qui ont encouragé toutes les parties à appuyer activement la participation des femmes

aux activités sportives³⁶. Le défi du Yémen, adopté à la troisième Conférence asiatique qui s'est tenue au Yémen en 2005, a souligné qu'il est important de continuer à promouvoir et à développer le rôle des femmes dans les activités sportives en Asie et demandé à tous les gouvernements d'Asie et aux comités nationaux olympiques d'élaborer des politiques nationales concernant les femmes et le sport d'ici les jeux asiatiques de Doha de 2006 et d'inclure dans ces politiques un chapitre spécial consacré aux femmes handicapées³⁷.

La Fédération des jeux du Commonwealth favorise également le rôle des femmes dans les activités sportives, comme participantes et à des postes de responsabilité. Le règlement 6 des statuts de mars 2006 stipule que les Jeux du Commonwealth demeurent chef de file en matière de promotion de l'égalité des sexes et que les programmes futurs d'activités sportives comporteront une participation et un profil équilibré des hommes et des femmes. L'article 17 des statuts dispose également que hommes et femmes occuperont au moins 20 % des sièges ou deux postes de représentants au Conseil d'administration ainsi qu'au Comité sportif et à tout autre comité et commission constitués par le Conseil d'administration³⁸.

La boîte à outils de Montréal : un manuel en vue du changement

La boîte à outils de Montréal a été conçue à l'intention de la troisième Conférence mondiale sur la femme et le sport; il s'agit d'un manuel de référence contenant 20 outils destinés à aider les militantes en faveur du rôle des femmes dans le sport à réaliser des changements. Le manuel comprend des outils concernant les activités promotionnelles et la sensibilisation, consistant par exemple à « élaborer une stratégie de défense de la cause » et à « amener les médias à utiliser un langage non sexiste dans les reportages de sport », des outils de changement des organisations, concernant par exemple « le mandat d'un comité des femmes et du sport » et le « modèle d'une politique en matière de harcèlement »; des outils d'épanouissement personnel concernant les « avantages de l'encadrement » et d'autres outils pour passer à l'action, par exemple « évaluer votre succès ».

Source : Groupe de travail international Femme et Sport (2002a). *La boîte à outils de Montréal* – Legs de la Conférence mondiale 2002, Canada. Disponible sur le site : <http://www.canada2002.org/e/toolkit/index.htm>

Le sport, mécanisme d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles

« ...mes entraîneurs m'ont appris à croire en moi ...J'étais inspirée et j'avais acquis de la détermination et de la discipline. Le sport permet d'apprendre à se connaître soi-même. »

Nawal El Moutawakel, première marocaine médaillée d'or olympique (Olympiades de 1984, course de haies)³⁹

La relation entre l'égalité des sexes et le sport ne se limite pas seulement à la réalisation d'une égalité en ce qui concerne la participation et le traitement des femmes en milieu sportif, mais vise aussi à promouvoir « le sport aux fins de l'égalité des sexes » ou à mobiliser le potentiel du sport aux fins de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Le sport est un moyen précieux de renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles et de fournir des informations sur d'importants problèmes sociaux, tels que la santé, le VIH/sida et les droits des femmes. La participation des femmes et des jeunes filles aux activités sportives peut également permettre de lutter contre les stéréotypes sexistes et d'éliminer des attitudes et des comportements discriminatoires enracinés. La Française Myriam Lamare, championne du monde de l'Association mondiale de la boxe, a déclaré : « les coups que je porte secouent aussi bien mes adversaires que les fondations de notre société⁴⁰ ».

L'autonomisation des femmes et des jeunes filles grâce au sport

Le sport peut être un important mécanisme de démarginalisation sociale grâce aux compétences et aux valeurs qu'il enseigne : travail d'équipe, négociation, exercice de responsabilités,

La natation, une voie vers l'avenir

Lors du tsunami qui s'est produit en 2004 en Indonésie, nombre de femmes et de jeunes filles n'ont pas pu nager, ni grimper sur des toits, en haut d'arbres ou en direction d'autres zones sûres. Femmes sans frontières, conjointement avec l'Association autrichienne de natation et la Fédération autrichienne de sauvetage mettent en œuvre un programme consistant à offrir des leçons de natation aux jeunes filles et aux femmes vivant dans les régions côtières du sud de l'Inde. Cela, outre le fait de constituer une contribution précieuse à leur survie future, renforce leur confiance en elles-mêmes et permet de développer une nouvelle identité et solidarité de groupe entre les femmes. De plus, cette initiative originale aura pour résultat d'accroître le respect envers les femmes et leur statut social dans leurs sociétés rurales.

Source : Femmes sans frontières. *La natation, une voie vers l'avenir. Promotion et renforcement du rôle des femmes dans les régions touchées par le tsunami en Asie du Sud.* Programme pilote de Femmes sans frontières concernant la formation en matière de natation. Disponible sur le site : <http://sport.austria.gv.at/Docs/2005/7/8/Women%20Swimming%201%20page%20ok.doc>

compétences en matière de communication et respect d'autrui. Les avantages sociaux de la participation à des activités sportives sont jugés particulièrement importants pour les jeunes filles, étant donné que nombre d'entre elles, particulièrement pendant l'adolescence, ont moins de possibilités d'interaction sociale que les garçons en dehors du foyer et des structures familiales⁴¹. Les femmes et les jeunes filles acquièrent de nouveaux réseaux interpersonnels, développent un sens de leur identité et ont accès à des nouvelles possibilités, ce qui leur permet de participer davantage à la vie scolaire et communautaire⁴². La participation aux activités sportives permet également aux femmes et aux jeunes filles de pratiquer leur liberté d'expression et de mouvement et d'accroître leur estime personnelle et leur confiance.

On a également soutenu que le sport et l'éducation physique peuvent servir de base à un sens d'« incarnation positive ». Cette notion va au-delà de la simple forme physique et incorpore les avantages psychologiques et la poursuite de pratiques spirituelles actives. Les avantages psychologiques de l'activité physique, essentiels pour un sens

d'incarnation positive, peuvent être acquis grâce au plaisir de l'éducation physique, à des niveaux autodéterminés de compétition et à la fourniture d'un appui social par la famille et la collectivité⁴³.

La notion d'incarnation positive implique que les femmes et les jeunes filles ont le droit et la responsabilité de créer des styles de vie actifs et sains pour préserver leur vitalité. Cela présente des bienfaits sur les plans psychologique, émotionnel et médical ainsi que d'importants avantages au sens large sur les plans économique et social. Cette notion commence par la forme physique traditionnelle à laquelle sont ajoutées des stratégies de bien-être psychosocial et la poursuite de soins actifs du corps et de l'esprit. L'incarnation positive nécessite un style de vie qui incorpore l'affirmation de soi et les soins personnels, base d'une perception de son propre corps comme étant vigoureux et satisfaisant⁴⁴.

On peut considérer l'incarnation positive comme un modèle de soins personnels qui permet aux femmes de parvenir à un équilibre entre les soins qu'elles dispensent aux autres et le soin qu'elles prennent d'elles-mêmes. La

L'autonomisation des Afghanes grâce au sport

Le réseau des femmes d'Afghanistan regroupe 97 ONG actives dans le domaine de l'autonomisation des femmes afghanes. Ces ONG s'emploient, entre autres, à éliminer les restrictions à la libre circulation des femmes, y compris au moyen du sport. Le réseau crée des possibilités permettant aux filles de participer à des activités sportives dans les écoles, d'être plus actives physiquement et d'avoir ainsi davantage de confiance et d'estime personnelle. Le réseau sensibilise également les jeunes femmes à leurs droits et au rôle qu'elles pourraient jouer dans leur famille, leur collectivité et la nation. Le réseau des femmes d'Afghanistan travaille dans quatre écoles dans deux villes, Jalalabad et Peshawar. Chaque école a une équipe de volley-ball et bénéficie des services d'un entraîneur. Des matchs ont été joués dans les écoles et un match final a opposé des écoles à la fin de 2007. Au total, 48 jeunes filles ont directement bénéficié du programme.

Source : Mama Cash (2007). *(she's into sports) How sports promote gender-equity worldwide*. Mama Cash. (she changes the world). Disponible sur le site : http://www.mamacash.org/uploads/File/she%20has%20news/publicaties/She_s_into_sports_18-05-07_web.pdf.

plupart des femmes donnent la priorité aux besoins d'autrui, ce qui les amène souvent à se négliger. En conséquence, les femmes épuisent leurs ressources en temps et en énergie à s'occuper d'autrui. Pour prendre soin d'elles, il faut que les femmes disposent de temps et d'espace à des fins personnelles et de possibilités permettant une interaction positive de l'intellect, du corps et de l'esprit. L'adoption de l'approche de l'incarnation physique et du concept fondamental de soins actifs qui la caractérise nécessitera que de nombreuses femmes apportent des modifications complexes à leur vie quotidienne⁴⁵.

Le sport peut améliorer le rôle d'animatrices des femmes et des jeunes filles et leur participation à la prise de décisions. L'acquisition de compétences utiles en matière de gestion, de négociation et de prise de responsabilités permet aux femmes et aux jeunes filles de prendre l'initiative dans tous les domaines de la vie communautaire ainsi que dans leurs foyers.

Alors que de plus en plus de femmes et de jeunes filles occupent des postes d'animatrices et de responsabilités, leur influence en tant que modèles et mentors encourage davantage de femmes et de jeunes filles à participer aux activités sportives à tous les niveaux.

Promouvoir et décrire les succès des femmes et des jeunes filles ayant des responsabilités dans le monde du sport constitue une mesure importante pour sensibiliser de futures animatrices, les encourager et les soutenir.

Les activités sportives peuvent être l'occasion de dispenser aux femmes et aux jeunes filles des renseignements sur la sexualité et la santé, y compris la santé de la procréation. La participation des jeunes filles au sport peut les rendre davantage conscientes de leur corps, leur faire mieux comprendre leur corps et ses fonctions et que leur corps leur appartient et qu'elles méritent le respect. Une étude de la Women's Sports Foundation sur le sport et les grossesses des adolescentes aux États-Unis a fait apparaître que le fait que les adolescentes qui participent à des activités sportives ressentent que leur corps leur appartient et le respectent les encourage à différer leur activité sexuelle, ce qui aboutit à une réduction des taux de grossesse chez les adolescentes⁴⁶. Les recherches portant sur les relations entre les activités sportives et le comportement sexuel des jeunes filles ont été également réalisées par le Wellesley Centers for Women. Ces études démontrent que la diminution des comportements

sexuels à risque chez les jeunes filles qui participent à des activités sportives est due en partie au report de l'initiation sexuelle et en partie à des dynamiques sociopsychologiques, comme une meilleure confiance en soi, une identité sexuelle moins stéréotypée et/ou un désir plus affirmé d'éviter les grossesses à l'adolescence⁴⁷.

Renforcer la confiance des femmes et leur aptitude à diriger grâce au sport au Pakistan

La Pakistan Association of Women Sport, affiliée à l'organisation sportive nationale, joue un rôle actif pour promouvoir la participation des femmes aux activités sportives au Pakistan. L'Association, estimant que les sports sont un secteur où les femmes peuvent particulièrement prendre confiance en elles et développer leurs compétences en matière de prise de décisions et leur aptitude à diriger, organise des séminaires, des stages et des ateliers d'animatrices dans le domaine des sports afin de favoriser un échange interculturel d'idées sur le rôle des femmes dans les sports et dans la prise de décisions relative aux sports. L'Association vise également à sensibiliser aux besoins de développement du Pakistan, en particulier s'agissant des jeunes femmes.

Source : Oglesby, Carole A., en collaboration avec le Groupe de travail international sur les femmes et le sport, WomenSport International, the International Association of Physical Education for Women and Girls, et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (2006). *Positive Embodiment: Contributions of Sport, Exercise and Physical Recreation to the Life-long Development of Girls and Women*. (Exposé rédigé à l'intention de la Division de la promotion de la femme.)

Permettre aux jeunes filles d'être des animatrices

Plusieurs initiatives sont mises en œuvre pour donner aux jeunes filles la possibilité d'être animatrices, améliorer leur confiance, leur permettre de mieux se connaître et renforcer leurs capacités en matière de prise de décisions, d'analyses critiques et de négociation. Un projet réalisé au Kenya, concernant le football et l'éducation sanitaire par les pairs à l'intention d'adolescentes rurales, emploie des arbitres féminines formées qui remplissent leurs fonctions lors de tous les matchs pendant les tournois annuels de l'organisation. En Zambie, le projet « Go Sisters! » vise à assurer l'autonomisation des jeunes filles grâce au sport en leur dispensant une formation pour qu'elles deviennent animatrices, leur fournit des bourses et les associe à tous les niveaux de la prise de décisions.

Source : *Sports and Development Projects*. Sport and Development Official Website. Disponible sur le site : www.sportanddev.org/en/projects/index.htm; et International Association of Physical Education and Sport for Girls and Women (2005). Newsletter. Novembre. Disponible sur le site : <http://www.iapesgw.org/Newsletters/IAPESGW%20Newsletter%20December%202005.doc>

À Sainte-Lucie, le programme « Healthy Lifestyles » expose les jeunes filles à des compétences sportives dans le cadre de tournois régionaux de netball et en leur dispensant un enseignement concernant un mode de vie sain. Des ateliers permettent de renforcer les compétences d'animatrices des jeunes filles et de leur fournir une formation en matière d'établissement des objectifs, de travail d'équipe et de prise de décisions. Le programme favorise également un mode de vie sain et porte sur des domaines comme l'exercice, la nutrition, la sexualité, les drogues et l'alcool.

Source: Secrétariat de la Communauté des Caraïbes. « Regional Survey of Development through Sport Programmes implemented at the country level ». Disponible sur le site : http://www.caricom.org/jsp/community_organ/regionalurvey_sportsprogrammes.jsp?menu=cob

L'équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix a constaté que les groupes qui risquent le plus de contracter le VIH/sida — les femmes et les jeunes, en particulier les filles — réagissent très favorablement à des initiatives concernant les sports⁴⁸. Il s'agit là d'une conclusion importante, puisque les femmes comptent à présent pour la moitié des séropositifs, pour près de 60 % des personnes contaminées par toutes les infections en Afrique et pour 77 % des nouveaux cas d'infection par VIH constatés parmi les jeunes en Afrique⁴⁹.

Le sport peut contribuer à mettre un terme à la propagation du VIH/sida, notamment grâce aux associations et aux matchs sportifs qui peuvent être le cadre de campagnes d'information concernant la prévention et l'informa-

tion et qui fournissent un environnement sûr et porteur pour que les équipes et organisations encouragent des discussions ouvertes à propos du VIH/sida et des comportements sexuels⁵⁰.

Le sport peut fournir un espace critique pour édifier une culture de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Parce qu'il rassemble les personnes au-delà des frontières, des cultures et des religions, il peut promouvoir la tolérance et la réconciliation. Les femmes peuvent jouer un rôle important dans la prévention et la résolution des conflits ainsi que dans l'instauration de la paix, comme l'a réaffirmé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325⁵¹. Le pouvoir du sport et sa nature participative en font un excellent mécanisme pour accroître les connaissances, la compréhension et la sensibilisation s'agissant de la coexistence pacifique. Le sport

peut être utilisé plus efficacement dans le contexte du suivi de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

La promotion de l'éducation peut également être facilitée par le sport. Les équipes et organismes sportifs ainsi que les compétitions locales, nationales et internationales constituent une excellente possibilité de fournir des informations et des connaissances sur l'importance de l'éducation des filles. Le sport peut en particulier être utile pour élargir les possibilités d'enseignement à l'intention d'enfants qui n'ont pas pu aller à l'école ou dont la fréquentation scolaire a été irrégulière.

Les résultats de la recherche sur les incidences de l'éducation physique sur les résultats scolaires commencent à se dégager. Les relations entre le développement de la perception, des connaissances et le développement moteur sont telles que nombre de personnes soutiennent que l'activité physique, comme l'éducation physique et le sport, est essentielle à un apprentissage optimal. Il ressort des conclusions de la recherche que :

Parler aux jeunes filles de la santé de la procréation

Une ONG kenyane, Moving the Goalposts Kilifi, se sert des entraînements et des matchs de football pour organiser une éducation entre les pairs en matière de santé de la procréation. Cette organisation tient des groupes de discussion avec les jeunes filles après l'entraînement, animés par des éducatrices formées, sur des questions telles que la santé de la procréation, le VIH/sida, la confiance en soi et la prise de décisions.

Source : *Sports and Development Projects*. Sport and Development Official Website. Disponible sur le site : www.sportanddev.org/en/projects/index.htm.

Programmes utilisant le sport comme moyen de promouvoir la paix, la tolérance et la compréhension

En 2003, l'initiative « Sport pour la paix » a été lancée en Côte d'Ivoire pour rassembler plus de 1 600 jeunes, dont un tiers de filles, appartenant à différents groupes ethniques, politiques et religieux après des années de conflit.

Source : Schaub Reisle, Maia (2005), "Sport as tool for peace building". Dans Tip Sheet. Berne : Direction du développement et de la coopération, DDC, Section prévention et transformation des conflits (COPRET). Disponible sur le site : http://www.deza.ch/de/Home/Themes/Conflict_prevention_and_transformation/Violence_prevention/ressources/resource_en_92813.pdf

Le projet « Kicking for Reconciliation! » organisé au Rwanda par Femmes sans frontières vise à fournir un entraînement de football à 160 jeunes filles hutu et tutsi, en mettant l'accent sur la confiance en soi, l'affirmation de soi et la guérison des traumatismes, de telle sorte que ces jeunes filles puissent contribuer à l'instauration d'une société pacifique et moderne dans leur pays.

Source : Femmes sans frontières (2005). *Rwanda : Kicking for Reconciliation!* Vienne, Autriche : Un projet de Femmes sans frontières relatif au football à l'intention des filles à Kigali. Disponible sur le site : http://www.women_without_borders.org/projects/underway/18/

- L'activité physique a des effets positifs sur l'aptitude à se concentrer;
- Un accroissement de l'activité physique peut permettre d'améliorer les compétences en matière de solution des problèmes et les résultats scolaires;
- Il existe une corrélation élevée entre les bons résultats à des tests normalisés et de bons résultats en matière de forme physique⁵².

Des études réalisées aux États-Unis ont également indiqué une relation positive entre la participation des jeunes filles à des activités sportives, les attitudes positives envers l'éducation et l'amélioration des résultats scolaires et universitaires⁵³. Des programmes d'égalité des sexes qui accroissent la participation des jeunes filles aux activités sportives peuvent donc avoir des incidences positives sur les résultats scolaires et universitaires de ces jeunes filles.

Sensibiliser la communauté sportive au VIH/sida

En 2004, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a signé un mémorandum d'accord avec le Comité international olympique en vue d'associer leurs efforts pour sensibiliser au VIH/sida, en particulier la communauté sportive. En conséquence de cette initiative, une femme séropositive originaire d'Afrique du Sud, Musa Njoko, une des premières Sud-Africaines à divulguer publiquement sa séropositivité, a été désignée par ONUSIDA pour participer au relais de la flamme olympique au Cap, en juin 2004

Source : Right to Play (2004). *Harnessing the Power of Sport for Development and Peace*. Grèce : Rapport présenté à la Table ronde d'Athènes le 14 août 2004. Disponible sur le site : <http://www.sportanddev.org/data/document/document/15.pdf>.

Mettre en question les stéréotypes et réduire la discrimination

Étant donné que le sport était traditionnellement un domaine masculin, la participation des femmes et des filles à des activités sportives met en cause une multitude de stéréotypes sexuels, qui concernent non seulement l'aptitude physique des femmes mais aussi leur rôle dans les communautés locales et dans la société dans son ensemble. En mettant en cause directement et en éliminant des conceptions erronées quant aux aptitudes des femmes, des programmes sportifs intégrés aident à

Réduire le stress par l'activité physique des femmes en Bosnie-Herzégovine

Le Dr Fadila Ibrahimbegovic-Gafic (Université de Sarajevo) a évalué la situation physique et mentale initiale de 70 femmes et organisé un programme d'activités physiques visant à réduire le stress parmi les femmes de 40 à 55 ans vivant dans des zones touchées par la guerre en Bosnie-Herzégovine. Ce programme, outre qu'il réussit à réduire le stress, a aussi modifié les attitudes concernant l'exercice physique et ses effets sur le rétablissement de la santé.

Source : Oglesby, Carole A., en collaboration avec le groupe de travail international sur les femmes et le sport, WomenSport International, the International Association of Physical Education for Women and Girls et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (2006). *Positive Embodiment: Contributions of Sport, Exercise and Physical Recreation to the Life-long Development of Girls and Women*. (Exposé établi pour la Division de la promotion de la femme.)

réduire la discrimination et à élargir le rôle prescrit aux femmes⁵⁴. Une augmentation des femmes à des fonctions dirigeantes dans le domaine du sport pourra également avoir une influence importante sur les attitudes sociales s'agissant des aptitudes des femmes à diriger dans le domaine de la prise de décisions.

La participation des filles à des activités sportives peut avoir des incidences positives considérables sur les attitudes des jeunes concernant l'égalité des sexes. Une analyse de la Mathare Youth Sports Association au Kenya a fait apparaître que les garçons de l'Association avaient des stéréotypes concernant les footballeuses (par

Promouvoir l'éducation des filles par le sport

Un projet de l'UNICEF établit une relation entre le sport et l'éducation des filles, compte tenu du fait que le sport, comme l'éducation, peut aider les jeunes filles à participer à la société sur un plan d'égalité. Le 11 octobre 2003, Journée mondiale du football féminin, les bureaux de pays de l'UNICEF et les associations nationales de la Fédération internationale de Football Association (FIFA) ont œuvré de concert pour mobiliser les efforts aux fins de l'éducation des jeunes filles grâce au sport. Cette même année, la FIFA a dédié sa coupe de football féminin à la campagne de l'UNICEF « Allez les filles! L'éducation pour chaque enfant ». « Allez les filles ! » a été présenté de diverses manières pendant les tournois, dans des annonces dans les stades, des projections vidéos, dans les programmes de matchs et sur des pages Web.

Source : UNICEF : Sport, éducation et filles. Disponible sur le site : http://www.unicef.org/girlseducation/campaign_sport_education_girls.html.

Le sport, catalyseur pour la mise en cause des stéréotypes sexuels

Le Population Council met en œuvre un programme à l'échelon de la collectivité intitulé « Espaces sûrs pour apprendre, jouer et grandir » dans les régions rurales de l'Égypte, en agissant par l'intermédiaire d'ONG et de partenaires des pouvoirs publics; ce projet fournit des espaces protégés, comme des écoles ou des centres de jeunes, où les jeunes filles peuvent se réunir pour suivre un enseignement et avoir des activités récréatives. Ce programme vise également à mettre en cause les notions traditionnelles de comportement appropriées selon le sexe, en associant des activités sportives et récréatives à des activités concernant l'alphabétisation, la préparation à la vie active et la sensibilisation en matière de santé de la procréation.

Source : Brady, Martha (2005). "Letting girls play: Using sport to create safe spaces and build social assets". Dans *Promoting healthy, safe, and productive transitions to adulthood*, Exposé n° 1, mai 2005, New York, Population Council, disponible sur le site : http://www.popcouncil.org/pdfs/TABriefs/GFD_BRIEF1_SPORTS_update.pdf.

exemple ils estimaient que les filles n'apprennent pas vite, sont fragiles et abandonnent rapidement) mais que le fait de voir des jeunes filles réussir à jouer au football, qui était auparavant un domaine masculin, avait commencé à modifier leur conception des rôles et des capacités des filles⁵⁵.

Les sports permettent d'atteindre les hommes et les garçons et de communiquer avec eux s'agissant des stéréotypes sexuels et de la discrimination et de la violence sexistes. La large participation des hommes et des garçons aux activités sportives, en tant qu'athlètes et spectateurs, permet de leur dis-

penser dans ce contexte une éducation et des informations concernant divers problèmes, dont la violence à l'égard des femmes et des filles, et d'éliminer les attitudes enracinées et les comportements stéréotypés. Il peut être particulièrement efficace que des athlètes masculins s'expriment à ce sujet, étant donné qu'ils sont considérés comme des modèles dans la communauté.

Des inspiratrices concernant le rôle des femmes dans le sport, parmi lesquelles des athlètes féminines comme Nellie Kim (Fédération de Russie, gymnastique), Mia Hamm (États-Unis, football), Takahashi Naoko (Japon,

Entraîner les garçons pour qu'ils deviennent des hommes

Dans le cadre de la campagne « Unis pour les enfants, unis pour la paix », associant l'UNICEF et la Fédération internationale de Football Association, un manuel à l'intention des entraîneurs de football « Entraîner les garçons pour qu'ils deviennent des hommes » a été lancé pendant la Coupe mondiale de 2006. Reconnaissant que les entraîneurs peuvent avoir un rôle unique s'agissant des problèmes de violence et de discrimination, en particulier à l'encontre des femmes et des jeunes filles, ce manuel vise à aider les entraîneurs à parler aux jeunes athlètes de la tolérance et à leur enseigner que la violence n'est pas l'équivalent de la force.

Source : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (2006). *UNICEF and FIFA partnership for 2006 FIFA World Cup Germany highlights peace and tolerance*. Royaume-Uni. UNICEF News disponible sur le site : http://www.unicef.org.uk/press/news_detail_full_story.asp?news_id=685.

Des équipes de football sensibilisent à la violence à l'égard des femmes

En 2005, des équipes de football de premier plan de Barranquilla, de Bogotá, de Cali et de Cartagena (Colombie) ont appuyé la Journée du ruban blanc, à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en affichant dans leurs stades des affiches concernant la campagne, avant les matchs de championnat, afin de sensibiliser à toutes les formes de violences à l'égard des femmes.

Source : Bureau des Nations Unies à New York pour le sport au service de la paix et du développement (2005). *United Nations Sports Bulletin*, n° 4, 15 juin, New York. Disponible sur le site : http://www.un.org/sport2005/newsroom/bulletin/united_nations_sport_bulletin_4_15_june_05.pdf

marathon), Kirsten Bruhn (Allemagne, natation), Hortencia Maria de Fatima Marcari (Brésil, football) et Maria Sharapova (Fédération de Russie, tennis), jouent également un rôle essentiel dans la mise en cause des stéréotypes. Nawal El Moukawakel (Maroc, course de haies) reconnaît sa place en tant que modèle pour les femmes, en particulier pour les musulmanes, et dit que son principal rôle en tant que membre du Comité international olympique est « d'encourager plus de femmes à faire du sport dans le monde »⁵⁶. Serena Williams, motivée par sa participation au Sommet mondial des jeunes dirigeants, tenu à New York du 29 au 31 octobre 2006, a entrepris une mission au Ghana et au Sénégal pour souligner le rôle du sport, de la jeunesse et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement⁵⁷.

Le sport présente des possibilités manifestes de contribuer à l'autonomisation sociale, économique et politique des femmes et des jeunes filles, ce qui a été reconnu par les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres agents. Il reste maintenant à agir en conséquence et à apporter les avantages du sport et de l'éducation physique aux femmes et aux jeunes filles dans le monde entier.

Corriger les inégalités selon le sexe dans le sport

« Il est encourageant que les organismes sportifs et d'éducation physique, qu'ils soient publics ou volontaires, aient été si nombreux à relever le défi de l'égalité entre les sexes. Cela signifie que de plus en plus de jeunes filles et de femmes pourront disposer des avantages dont les garçons et les hommes bénéficient depuis des années et recevoir la part des ressources sociales qui leur revient... Il ne suffit pas simplement d'accorder aux femmes les programmes dont les hommes ont bénéficié. Compte tenu de la différence des besoins, des intérêts et des situations et de la diversité de la population féminine, il faudra une planification rigoureuse fondée sur les besoins et une programmation novatrice. »

M. Bruce Kidd, doyen de la Faculté d'éducation et de santé physique, Université de Toronto (Canada) et ancien coordonnateur régional du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport pour l'Amérique du Nord (1999).

Si l'on veut que le sport contribue pleinement à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, il convient d'aborder le problème de l'inégalité entre les sexes dans les sports. L'existence d'une dis-

crimination sexiste dans le sport reflète les stéréotypes sexuels traditionnels et renforce les inégalités entre les sexes. On peut restreindre la participation des femmes et des jeunes filles aux sports. Même lorsque la participation est autorisée, les dynamiques des relations entre les sexes et des notions de virilité et de féminité peuvent entraîner une ségrégation par sexe dans divers types de sport et dans l'éducation physique. Des inégalités se manifestent également sur le plan de l'accès aux ressources, des rémunérations et des incitations financières ainsi que dans la représentation des athlètes féminines et des sports féminins dans les médias. On constate également dans le sport et dans l'industrie commerciale du sport l'absence des femmes et des jeunes filles à des postes de responsabilité et à des fonctions dirigeantes tout

Promouvoir des modèles d'identification en Amérique du Sud et dans les Caraïbes

Le Groupe de travail sur les femmes et le sport, constitué au Guyana sous l'égide du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, a promu des modèles féminins d'identification dans le sport pendant la célébration, en 2001, de la Journée internationale de la femme. Le Ministère a organisé une « Fête du sport féminin » au cours de laquelle environ 300 femmes athlètes ont fait la démonstration d'une quinzaine de sports. Par ailleurs, le Groupe de travail a également produit un programme de télévision montrant des femmes dans le sport à tous les échelons.

Source : Groupe de travail international sur les femmes et le sport (2002), *Rapport d'étape sur les femmes et le sport 1998-2002*, Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.canada2002.org/e/progress/worldwide/chapter3_america.htm

comme l'exploitation et le harcèlement des femmes et des filles et la violence à leur égard.

Accès et participation

Bien que, de tout temps, l'accès des femmes et des filles au sport et leur participation aux activités sportives aient fait l'objet de restrictions, des progrès graduels ont été réalisés. En 1900, 19 femmes ont participé, pour la première fois dans l'histoire, aux jeux olympiques modernes, à Paris, dans seulement trois sports — tennis, golf et croquet⁵⁸. Lors des Olympiades tenues en 2004 à Athènes, les femmes ont concouru dans 26 sports sur un total de 28 et constitué 40,7 % du

Législation relative au sport féminin en Hongrie

La loi relative aux sports, promulguée par le Parlement hongrois en décembre 2000, garantit que hommes et femmes et garçons et filles ont des possibilités égales de choisir des sports et de participer à des activités sportives, de contribuer au développement du personnel dirigeant dans le sport et de bénéficier d'un financement pour mettre en œuvre différents programmes sportifs. Cette loi demande également à toutes les organisations, fondations, fédérations et commissions sportives de porter la participation des femmes à 10 % d'ici à novembre 2001, 20 % d'ici à novembre 2002, 30 % d'ici à novembre 2003 et 35 % d'ici à novembre 2004.

Source : Groupe de travail international sur les femmes et le sport (2002), *Rapport d'étape sur les femmes et le sport 1998-2002*, Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.olympic.org/uk/organisation/missions/women/full_story_uk.asp?id=1748

Le mini-marathon pakistanais surmonte les obstacles à l'égard des femmes

La Commission des droits de l'homme du Pakistan et le Comité d'action conjoint pour les droits de la personne ont organisé un mini-marathon symbolique le 21 mai 2005 au Pakistan pour mettre en cause les limites arbitraires concernant la participation publique des femmes au sport et pour souligner la montée de la violence à l'égard des femmes. Près de 500 hommes et femmes mûrs pour la plupart ont couru sur une rue de Lahore, bordée par des forces de police, juste une semaine après que la police avait fait usage de la force pour mettre fin à la première tentative de course mixte.

Source : Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix (2005), *United Nations Sports Bulletin*, n° 4, 15 juin, New York. Disponible sur le site : http://www.un.org/sport2005/newsroom/bulletin/united_nations_sport_bulletin_4_15_june_05.pdf

nombre d'athlètes, record historique de participation féminine aux Jeux olympiques⁵⁹. Ces progrès ont été stimulés par des athlètes féminines, ainsi que par les pouvoirs publics et des organisations de la société civile qui ont préconisé l'égalité des sexes dans le sport et cherché à résoudre le problème posé par les nombreux obstacles physiques et sociaux à l'entière participation des femmes et des filles.

Obstacles physiques à la participation des femmes et des filles au sport

Les femmes continuent à faire l'objet d'une discrimination dans les

règlements officiels des compétitions internationales et dans les règles des principales installations sportives. Le National Golf Club d'Augusta (États-Unis), qui accueille chaque année le Masters Tournament, continue à maintenir sa politique selon laquelle seuls des hommes peuvent être membres. Cela a suscité une vigoureuse opposition des organisations féminines nationales et des militantes en faveur des droits de la femme⁶⁰. Toutefois, on constate des progrès dans d'autres organismes. Ainsi, en 2005, le Royal & Ancient Club de golf de l'Écosse, qui a plus de 250 ans et qui est la principale référence dans le monde du golf,

Le trophée « Femme et Sport » du Comité international olympique

Le trophée « Femme et Sport » du Comité international olympique, introduit en 2000, est remis chaque année pour favoriser la promotion de la femme dans le sport et reconnaître les réalisations spectaculaires et les contributions faites pour développer, encourager et renforcer la participation des femmes et des jeunes filles à tous les niveaux dans le monde sportif. Le trophée mondial pour 2006 a été décerné à la joueuse de tennis professionnelle argentine Gabriela Sabatini. En outre, cinq trophées régionaux ont été présentés : Albertine Barbosa Andrade (Sénégal/Afrique – cyclisme), Charmaine Crooks (Canada/Amérique – course à pied), Elisa Lee (Corée/Asie – tennis de table), Dominique Petit (France/Europe – volleyball) et Lorraine Mar (Fidji/Océanie – badminton/tennis).

Source : Gabriela Sabatini, lauréate du trophée mondial « Femme et Sport » du CIO. Voir site Web officiel du Mouvement olympique. Disponible à : http://www.olympic.org/uk/organisation/missions/women/full_story_uk.asp?id=1748

a levé sa longue interdiction et ouvert aux femmes l'accès aux championnats Open de golf⁶¹. Également en 2004, Professional Bowlers Association (PBA) des États-Unis a permis aux femmes de se qualifier pour la tournée des joueurs professionnels de bowling et, en 2006, Kelly Kulick a été la première femme à bénéficier d'une dispense pendant la durée de la saison⁶².

Bien que certains obstacles physiques à la participation des femmes aux activités sportives soient communs dans le monde, dont un manque généralisé d'installations et de ressources, il est également important de reconnaître que la participation varie dans le temps et dans l'espace et que de nombreux obstacles sont liés à un contexte donné. Ainsi, en raison de restrictions particulières à la mobilité des femmes dans certains pays, il leur est difficile de participer à des manifestations tenues dans des lieux publics.

Les vêtements de sport ont été un domaine constant de controverse et de résistance à la participation des femmes aux activités sportives. En 1931, Lili de Alvarez (Espagne) a choqué la

Le vêtement et la participation des filles aux activités sportives

« Play Soccer », une ONG qui organise des programmes de football à l'intention des filles et des garçons en Zambie, reconnaît que certains enfants ne peuvent participer à ces programmes, faute de vêtements appropriés. Le programme a donc fourni des shorts que les enfants, en particulier les filles, peuvent porter pendant les parties, ce qui leur permet de ne plus être simplement spectatrices mais participantes actives.

Source : Meier (Marianne, 2005), *Gender Equity, Sport and Development*, Genève (Suisse), Académie suisse pour le développement

Vêtements de sport pour les musulmanes

Des femmes qui jouaient au volley-ball dans un camp abritant des Somaliens déplacés au Kenya ont fait l'objet de pressions considérables de la part de leur communauté, en raison de codes vestimentaires. En réponse, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a collaboré avec Nike et d'autres sociétés privées pour concevoir des vêtements de sport qui soient confortables et pratiques tout en étant conformes aux codes vestimentaires acceptables aux communautés.

Source : HCR (2005). Designers on a mission: dressing refugee girls for sports. Disponible sur le site : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&page=home&id=42cbcd364>

bienséance en jouant au tennis à Wimbledon en short au lieu d'être en robe longue comme le voulait la coutume. Traditionnellement, les accessoires de sport ont été mis au point pour les hommes; ainsi, ce n'est qu'en 1996 que Spalding Sports a mis sur le marché le premier gant de baseball spécifiquement conçu pour une main de femme⁶³. La question des vêtements peut également être une entrave lorsque, en raison de la situation socioéconomique, les femmes et les filles n'ont pas les moyens d'acheter des vêtements de sport appropriés.

Les vêtements de sport peuvent poser un problème particulier aux musulmanes, dans les cas où les codes religieux leur interdisent de porter des vêtements de sport de style occidental. Cette question constitue une préoccupation non seulement pour les sports communautaires à l'échelon

local mais aussi en ce qui concerne la participation des musulmanes à des manifestations internationales. Ainsi, l'Algérienne Hassiba Boulmerka, qui a gagné le 1 500 mètres aux jeux olympiques de 1992 en portant des shorts, a été contrainte à l'exil après les jeux, en raison de menaces de mort⁶⁴. En revanche, des Iraniennes portant le Hijab ont concouru en kayak aux jeux olympiques de 1996 à Atlanta⁶⁵. Pour que les femmes puissent participer à des activités sportives d'une manière qui soit conforme aux codes de l'Islam, la Fédération islamique des sports féminins a créé les jeux islamiques féminins⁶⁶. D'après Sarah Hillyer, entraîneuse de l'équipe américaine, ces jeux ont permis à des musulmanes de s'exprimer et de s'affirmer⁶⁷. Dans les pays non musulmans, il peut être difficile à des musulmanes de participer à des activités sportives, en raison de

Construire des infrastructures sportives à l'intention des femmes en Équateur

En 2000, le Comité équatorien olympique a ouvert le Centre de sport féminin Juan Antonio Samaranch — centre sportif exclusivement destiné aux femmes — qui offre des cours de ping-pong, de volley-ball, de basket-ball et d'aérobique. Le centre porte le nom de l'ancien président du Comité olympique international, en reconnaissance de son attachement à la participation des femmes aux Jeux olympiques et de son rôle en tant que premier président du comité à nommer une femme au Conseil d'administration.

Source : Groupe de travail international sur les femmes et le sport (2002). Rapport d'étape sur les femmes et le sport, 1998-2002, Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.canada2002.org/e/progress/worldwide/chapter3_america.htm.

l'absence d'installations séparées pour chacun des deux sexes⁶⁸.

Les obstacles physiques à la participation des femmes et des jeunes filles aux activités sportives peuvent être surmontés grâce à une approche tenant compte de leurs préoccupations en ce qui concerne le réaménagement des installations existantes, la planification de nouvelles infrastructures et les règles et règlements régissant les manifestations et institutions sportives. Ainsi, le programme des activités ayant lieu dans une salle de sport communautaire peut être modifié pour permettre aux femmes et aux jeunes filles d'y accéder à des moments opportuns. Un nouveau complexe sportif peut être conçu de telle manière que les femmes et les jeunes filles soient incitées à participer à des activités sportives, par exemple en prévoyant des vestiaires séparés. En outre, des politiques peuvent être conçues de telle sorte que les installations existantes mettent l'accent sur le

sport pour tous et accueillent explicitement les femmes et les jeunes filles⁶⁹.

Stéréotypes concernant la participation des femmes et des filles aux activités sportives

Les obstacles sociaux sont une autre entrave à l'accès et à la participation des femmes et des filles aux activités sportives et à l'éducation physique. Certains d'entre eux sont analogues dans le monde entier, par exemple l'idée selon laquelle les aptitudes physiques des femmes sont moindres et le partage inégal des tâches ménagères et des soins aux enfants, ce qui entrave la participation des femmes à des activités communautaires, dont le sport.

Une entrave sociale commune est le fait de qualifier le sport de « masculin » ou de « féminin », ce qui a des incidences à la fois sur la participation des hommes et des femmes et peut être difficile à surmonter. Les hommes peuvent être qualifiés d'efféminés s'ils ne participent pas à des activités sportives et les femmes sont souvent dirigées vers des sports « esthétiques », tels que la gymnastique ou le patinage, qui font appel à des caractéristiques perçues comme « féminines ». Des normes acceptées de comportement

selon lesquelles les femmes doivent faire preuve de dignité excluent dans certains contextes les femmes de certaines activités sportives qui présentent des traits traditionnellement masculins, comme les sports de contact (tels que le rugby) et les sports « douloureux » (comme la boxe)⁷⁰. Les femmes qui s'adonnent à de tels sports peuvent être affublées d'épithètes négatives, et être accusées, par exemple, d'être « masculines » ou de n'être pas « féminines ».

Le sport fournit des occasions d'aborder la discrimination à laquelle se heurtent des groupes particuliers de femmes et de jeunes filles. Ainsi, les femmes et filles handicapées sont fréquemment l'objet de multiples formes de discrimination. Un code de silence⁷¹ peut semer la crainte de l'homophobie et ainsi empêcher des femmes et des jeunes filles de participer pleinement à des activités sportives et d'en tirer des bénéfices.

Certaines personnalités sportives de premier plan mettent en cause des notions traditionnelles de ce qu'est une athlète femme. Myriam Lamare (France), championne du monde de l'Association mondiale de la boxe, dissipe les mythes entourant la participa-

Le hockey sur glace à l'intention des femmes et des jeunes filles dans l'Himalaya

Un film récent, « Thin Ice », décrit les efforts déployés par des femmes et des filles pour jouer au hockey sur glace dans l'Himalaya. Elles n'étaient pas incitées à le faire, puisqu'il s'agit traditionnellement d'un sport masculin. Les femmes ont créé leur propre équipe féminine de hockey sur glace, qui réunit des jeunes filles appartenant à différents groupes et milieux. Les femmes et les jeunes filles préparent leur terrain sur glace et fabriquent leurs patins. Elles ont réussi à mettre en cause de nombreux stéréotypes concernant ce sport.

Source : Håkan Berthas, Frederik Gertten & Margarete Jangard (2007). *Thin Ice*, film de WG Film/Sveriges Television. Suède.

Étude des attitudes envers la participation des femmes et des jeunes filles à des activités sportives en Inde

Le Indira Gandhi Institute of Physical Education and Sports Sciences a réalisé une étude dans les zones rurales et urbaines de l'Inde concernant les attitudes des parents, des enseignants et des entraîneurs s'agissant de la participation des femmes à des activités sportives. Il ressort des conclusions que des politiques sont nécessaires à l'échelon local pour appuyer et protéger la participation des femmes à des activités sportives et qu'il est en particulier nécessaire de déployer des efforts pour éliminer les conceptions erronées concernant la participation des femmes aux activités sportives et les incidences du sport sur la santé des femmes.

Source : Oglesby, Carole A., en collaboration avec le Groupe de travail international sur les femmes et le sport, WomenSport International, the International Association of Physical Education for Women and Girls et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (2006). *Positive Embodiment: Contributions of Sport, Exercise and Physical Recreation to the Life-long Development of Girls and Women* (exposé établi à l'intention de la Division de la promotion de la femme).

tion des femmes à des sports « douloureux ». À l'occasion de la Journée internationale de la femme en 2006, elle a déclaré : « Une femme qui sait boxer est une femme qui sait se battre — capable aussi bien de donner la vie que de la défendre, au sens propre du terme. Je suis à la fois forte et féminine, vulnérable et active »⁷².

La Commission sur les femmes et le sport en Équateur

La Commission sur les femmes et le sport, constituée par le Comité équatorien olympique en 1998, tente d'influer sur les attitudes sociales en favorisant les activités d'enseignement concernant le rôle des femmes et leur situation dans le sport. Les activités de la Commission sont notamment les suivantes :

- Fournir une aide financière spéciale pour la promotion du sport féminin;
- Offrir des cours d'information pour débattre de l'avenir des femmes dans le sport;
- Organiser des conférences et d'autres manifestations pour accroître la participation des femmes aux activités sportives;
- Créer des réseaux régionaux et locaux qui encouragent les femmes à participer au sport;
- Entreprendre des recherches et recueillir des données sur la participation des femmes aux activités sportives en vue de suivre et de maintenir les progrès.

Source : Groupe de travail international sur les femmes et le sport (2002). *Rapport d'étape sur les femmes et le sport, 1998-2002*, Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.canada2002.org/e/progress/worldwide/chapter3_america.htm

Les stéréotypes peuvent avoir des incidences profondes sur les attitudes des hommes envers les femmes et leur rôle dans le sport. Les attitudes des parents sont particulièrement importantes pour promouvoir la participation des jeunes filles aux activités sportives. Si certains pères s'opposent vigoureusement à la participation de leur fille, d'autres l'acceptent graduellement, comme Rajkumar Singh, pauvre fermier de l'État indien du Bihar qui admet : « Au début, j'avais beaucoup de doutes. Mais aujourd'hui, je suis fier d'être père de deux filles qui jouent au football dans des équipes nationales...⁷³ ».

Les attitudes des femmes et des jeunes filles envers le sport peuvent également être restrictives. Les femmes et les jeunes filles peuvent n'avoir pas compris la valeur intrinsèque du sport et sa contribution au développement et au bien-être personnel, ni avoir saisi leurs droits et leur potentiel dans ce domaine. Les femmes et les jeunes filles peuvent avoir également intériorisé les perceptions négatives concernant la participation des femmes aux activités sportives. Des militantes tentent de modifier cette manière de voir, dont Anita DeFrantz, présidente

de la Commission femme et sport du Comité international olympique qui promeut l'idée selon laquelle « le sport est un droit que l'on acquiert à la naissance... il appartient à tous les êtres humains »⁷⁴.

Les attitudes historiques et l'absence de stéréotypes sexuels dans le sport ont été reconnues comme un facteur important du succès remarquable des athlètes féminines chinoises dans les compétitions internationales. Ces attitudes se reflètent dans le fait que le Gouvernement chinois accorde la priorité au sport féminin d'élite. Dans le même temps, les femmes sont sous-représentées à des postes d'administrateur, d'entraîneur et autres postes de responsabilité concernant le sport en Chine⁷⁵.

Les stéréotypes concernant les femmes et les filles et les rôles traditionnellement assignés aux divers sexes se manifestent également dans les cultures organisationnelles des organismes sportifs — les normes, valeurs, dynamiques du pouvoir et pratiques qui sous-tendent le mode de fonctionnement de ces institutions. Cela a souvent pour conséquence l'affectation inégale de ressources physiques au sport fémi-

Sensibiliser à la participation des femmes aux activités sportives dans les communautés locales

En Lituanie, l'Association nationale des femmes et du sport a mis à profit les manifestations d'athlétisme pour sensibiliser le public à la question des femmes et du sport et a lancé des journées sportives féminines pour démontrer que les femmes sont disposées et aptes à coordonner des compétitions et des cérémonies sportives. Au Bengale occidental, des ONG locales à l'échelon de la collectivité ont élaboré un projet en vue de sensibiliser au développement des activités relatives au sport et à la santé à l'échelon communautaire, par le biais de campagnes locales et d'une formation à l'intention des femmes. Ce projet a également porté sur la mise en place d'une infrastructure de base permettant la participation des jeunes filles à des sports communautaires (comme des terrains de jeux et des gymnases) et sur l'établissement d'une base de données sur les sports communautaires à l'intention des jeunes filles.

Source : Groupe de travail international sur les femmes et le sport (2002). *Rapport d'étape sur les femmes et le sport 1998-2002*, Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.canada2002.org/e/progress/worldwide/chapter3_america.htm

Modifier les normes et les stéréotypes sexuels

La Mathare Youth Sports Association au Kenya a suivi au début des normes dans la répartition du travail en matière d'organisation, par exemple charger les jeunes filles de laver les maillots de football et de prendre soin des jeunes enfants, alors que les garçons s'occupaient de l'équipement de sport et de l'entretien. À la suite d'une série d'ateliers de formation concernant la prise en compte de l'égalité des sexes, l'organisation a fait des efforts concertés pour redéfinir les responsabilités des garçons et des filles et partager équitablement les tâches.

Source : Brady, Martha (2005). Letting girls play: Using sport to create safe spaces and build social assets. Dans *Promoting healthy, safe, and productive transitions to adulthood*, Exposé n°1, mai 2005. New York: Population Council. Disponible sur le site : http://www.popcouncil.org/pdfs/TABriefs/GFD_BRIEF1_SPORTS_update.pdf

nin. Les ressources sont souvent moindres ou de moins bonne qualité que celles fournies aux sportifs hommes et les équipes masculines ont souvent la priorité lorsque les ressources, par exemple le matériel ou les terrains, sont partagées. Ainsi, les finales du simple messieurs et du simple dames du championnat de tennis de Wimbledon doivent en principe se tenir toutes les deux sur le Centre Court, principal court du championnat. Toutefois, lorsque les matchs sont joués simultanément, en conséquence de retards dus à la météo ou d'autres facteurs, c'est le simple dames qui sera inévitablement relégué au Court No. 1. Les organisateurs du tournoi de Wimbledon cherchent à ce que les matchs les plus intéressants soient joués sur les courts qui peuvent accueillir le plus de spectateurs⁷⁶.

Favoriser la participation aux activités sportives en Malaisie

La Women's Sports and Fitness Foundation de Malaisie est une ONG créée en 1995 pour assurer l'autonomisation des femmes grâce au sport et aux activités physiques. La fondation a lancé, conjointement avec le Ministère du sport, les jeux nationaux féminins qui se tiennent tous les deux ans (2005 et 2007). Les participantes aux deuxièmes jeux nationaux féminins ont concouru dans 12 sports. Cinq mille athlètes et responsables ont assisté à ces jeux. Grâce au programme bien géré de la fondation, des femmes de tous âges et de toutes conditions ont la possibilité de participer à une large gamme d'activités, allant du sport pour tous à des sports de haut niveau. En outre, la fondation organise une formation à l'entraînement à l'intention des femmes dans tout le pays et de nombreuses femmes occupent des postes rémunérés d'entraîneurs.

Source : Women's Sports and Fitness Foundation in Malaysia. Disponible sur le site Web : <http://www.wsffm.com/index.php>

Ce type de pratique est également courant à l'échelon des collectivités. Une étude relative à une initiative concernant la jeunesse et le sport réalisée par la Mathare Youth Sports Association au Kenya a fait apparaître que les garçons avaient la priorité dans l'accès aux possibilités et aux ressources, par exemple les préférences en matière de calendriers et de terrains de sport. Pour rectifier ces pratiques, une analyse portant sur tous les domaines des activités d'une organisation et tenant compte de l'égalité des sexes peut aider à déterminer les attitudes et les comportements profondément enracinés qui constituent une discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Des attitudes stéréotypées concernant la valeur des sports féminins alimentent également l'inégalité s'agissant des salaires, des prix et d'autres incitations financières. Ainsi, le salaire moyen des membres de la Women's National Basketball Association (WNBA) des États-Unis ne représente que 2 % du salaire moyen à la National Basketball Association (NBA), entièrement masculine⁷⁷. En outre, bien que les récompenses financières soient égales dans de nombreuses compétitions internationales, dont le tournoi de Roland Garros, l'Australian Open, le tournoi de Wimbledon ainsi que le Tennis Open des États-Unis, des récompenses différentes continuent d'être

Évolution des récompenses financières accordées à Wimbledon, de 2004 à 2006 (en livres sterling)

	2006	2005	Augmentation	2004	Augmentation
Gagnant du simple messieurs	655 000	630 000	4%	602.500	4,6%
Gagnante du simple dames	625 000	600 000	4%	560.500	7,0%
Gagnants du double messieurs	220 690	218 500	1%	215.000	1,4%
Gagnantes du double dames	205 280	203 250	1%	200.000	1,6%
Gagnants des doubles mixtes	90 000	90 000	—	90.000	—

Source : 2007 Wimbledon Prize Money. Wimbledon, Site Web officiel. Disponible à : http://www.wimbledon.org/en_GB/about/guide/prizemoney.html

accordées aux hommes et aux femmes dans d'autres championnats. En 2007, pour la première fois, une récompense financière égale a été offerte à Wimbledon aux gagnants des matchs simple dames et simple messieurs⁷⁸.

Les patronages et les financements commerciaux constituent une partie importante des émoluments et de l'évolution des carrières des athlètes professionnels. En général, c'est un domaine où les femmes reçoivent beaucoup moins d'appuis que leurs homologues masculins, mais on enregistre certains progrès. La star de tennis russe Maria Sharapova a signé des contrats avec Nike, Canon et Motorola et a amassé une fortune de quelque 18,2 millions de dollars, ce qui en fait l'athlète féminine la mieux rémunérée au monde⁷⁹. Cette tendance se reflète dans la liste des athlètes les mieux rémunérés en 2006, établie par Forbes, qui compte cinq femmes parmi les 25 premiers⁸⁰. On reconnaîtra vraisemblablement davantage les femmes comme des sportives de premier plan à mesure qu'elles seront plus nombreuses à obtenir des appuis financiers élevés.

Le sport et l'éducation physique pendant l'existence

En dépit de toutes les preuves indiquant les avantages d'un style de vie actif, notamment de l'éducation physique et du sport, pour les femmes et les jeunes filles, le pourcentage des femmes qui se décrivent comme étant physiquement actives demeure faible. Aussi puissants que soient les motifs et la motivation en matière d'activité physique, les obstacles auxquels se heurtent les femmes peuvent être insurmontables. Ils concernent, entre autres, les perceptions traditionnelles selon lesquelles les femmes ne doivent pas être en sueur et avoir une musculature bien dessinée, l'absence de modèles culturellement pertinents, le manque d'installations offrant des équipements et des programmes adaptés aux femmes, le manque de temps en raison du travail et des responsabilités familiales, des préoccupations au sujet de la sécurité et le manque d'aisance en raison de l'apparence physique et des doutes quant aux capacités⁸¹.

Les femmes rencontrent des problèmes spécifiques en matière d'accès et

Droit à la maternité pour les sportives polonaises

La Pologne, reconnaissant que la majorité écrasante des sportives abandonnait toute activité après avoir donné naissance à un enfant, a introduit une disposition relative à la lutte contre la discrimination dans la loi relative au sport de 2005. Aux termes de cette disposition, les sportives perçoivent l'intégralité de leur traitement pendant la durée de leur grossesse et la moitié de leur traitement pendant les six mois suivant la naissance.

Source : Allocution liminaire de Mme Joanna Klunk-Rostkowska, sous-secrétaire d'État au Ministère du travail et de la politique sociale de la République de Pologne, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, lors de sa trente-septième session, le 16 janvier 2007.

Le sport et les femmes mûres

Le Gouvernement égyptien a favorisé la participation des femmes mûres au sport et aux activités physiques en créant 37 centres sportifs pour les femmes de plus de 35 ans. Dans chaque centre, près de 150 femmes jouent au basket-ball, au volley-ball, au tennis de table et participent à d'autres formes d'activités récréatives. En Chine, de nombreuses femmes mûres se rendent dans des parcs pour participer à des exercices en groupe, allant du tai-chi aux danses de salon. Grâce à ces activités, les femmes peuvent améliorer leur santé et leur forme physique, tout en constituant des réseaux sociaux. Ces réseaux sont de plus en plus importants en raison de l'évolution de la démographie et des structures familiales — traditionnellement, les personnes âgées vivaient avec leurs enfants alors qu'aujourd'hui 23 % des personnes âgées vivent seules.

Source : Oglesby, Carole A., en collaboration avec le Groupe de travail international sur les femmes et le sport, WomenSport International, the International Association of Physical Education for Women and Girls et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (2006). *Positive Embodiment: Contributions of Sport, Exercise and Physical Recreation to the Life-long Development of Girls and Women*. (Exposé établi à l'intention de la Division de la promotion de la femme); et « China's break-dancing grandmother ». Dans BBC News, 10 avril 2005. Disponible sur le site : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/asia-pacific/4424789.stm>

de participation au sport et à l'activité physique pendant les diverses étapes de leur existence. Si l'on comprend de plus en plus dans de nombreuses parties du monde que les femmes mûres doivent participer à des activités physiques et sportives pour vivre plus longtemps et vivre mieux, nombre d'entre elles continuent à mener une vie sédentaire. Les stratégies visant à remédier à cet état de choses doivent identifier et chercher à surmonter les obstacles particuliers que les femmes mûres rencontrent; il faut aussi concevoir des programmes adaptés à leurs besoins et à leurs priorités spécifiques⁸². Pour les femmes mûres, le manque de connaissances quant aux bienfaits du sport et de l'activité physique constitue un obstacle important à leur participation accrue, tout comme les stéréotypes concernant les personnes âgées, l'inadéquation des infrastructures communautaires et des programmes sportifs ainsi que des maladies et des pathologies qui ont des incidences sur la mobilité et l'agilité.

Pour les femmes en âge de procréer, des problèmes particuliers se posent concernant la grossesse et la naissance. Lors d'une réunion nationale sur le sport et la grossesse tenue en Australie en 2001, il a été noté que les bienfaits liés au maintien de l'activité et à la poursuite des activités sportives à un certain niveau pendant la grossesse dépassent de loin les risques potentiels. Les experts ont également noté que les organismes sportifs peuvent prendre plusieurs mesures précises pour exonérer leur responsabilité, par exemple en avertissant les sportives enceintes du fait que leur participation peut entraîner des risques; ils peuvent également dégager leur responsabilité auprès de celles qui souhaitent poursuivre leur activité sportive et obtenir qu'elles renoncent à percevoir des dommages-intérêts. Dans la plupart des circonstances, la loi australienne de 1984 relative à la discrimination entre les sexes signifie dans la pratique que les responsables sportifs ne peuvent pas interdire aux femmes enceintes de continuer à participer aux activités sportives. Néanmoins, dans la plupart des pays, il est fréquent que les femmes enceintes ou qui ont accouché ne participent plus à des compétitions sportives professionnelles⁸³.

Les relations existant entre les sports et le corps posent des problèmes particuliers aux adolescentes et aux jeunes femmes. Dans certains

milieux culturels, le début de la menstruation peut constituer une entrave à la participation scolaire des adolescentes et, de même, à leur participation aux activités sportives et à l'éducation physique. En Afrique subsaharienne, les chercheurs ont constaté l'absentéisme scolaire d'un nombre considérable de jeunes filles en raison du manque de produits sanitaires, de toilettes propres et destinées uniquement aux filles ainsi que d'eau pour se laver les mains⁸⁴. Des estimations de l'UNICEF font apparaître qu'une fille africaine sur dix soit manque l'école pendant ses règles, soit abandonne complètement ses études, faute d'installations sanitaires⁸⁵.

L'importance considérable accordée au corps dans le sport, y compris dans le contexte de la promotion sexualisée des athlètes femmes, peut conduire à une représentation erronée du corps, en particulier parmi les adolescentes⁸⁶. La pression exercée pour atteindre des objectifs irréalistes en matière de poids ou de graisse corporelle peut inciter à suivre des régimes excessifs, qui peuvent à leur tour entraîner de graves maladies, telles que l'anorexie ou la boulimie. Selon le sport, on estime que 15 à 62 % des femmes ont des comportements alimentaires restrictifs, qui ne répondent pas nécessairement aux critères stricts établis pour la boulimie ou l'anorexie⁸⁷. Une alimentation anarchique peut avoir diverses incidences sur la santé et les résultats d'un athlète :

manque d'énergie, bouleversement du cycle menstruel entraînant une diminution des œstrogènes et autres hormones, faible densité osseuse et accroissement du risque d'ostéoporose. Le schéma « alimentation anarchique, bouleversement du cycle menstruel et ostéoporose » a été dénommé « la triade de l'athlète féminine »⁸⁸.

Cette pathologie a été examinée de près par le Groupe de travail sur les femmes et le sport de la Commission médicale du Comité international olympique. La Commission a noté qu'il incombe aux médecins des équipes de veiller à la santé et à la sécurité des athlètes en éduquant les athlètes, les entraîneurs et les parents; en reconnaissant les symptômes des troubles de l'alimentation; en empêchant les activités qui imposent aux athlètes de perdre du poids; et en dispensant un traitement adéquat pour les pathologies associées à la triade⁸⁹. Women-Sport International a également été active dans ce domaine et a désigné une équipe spéciale en vue de dispenser aux athlètes et à ceux qui sont responsables de leur bien-être une éducation quant aux dangers de la triade⁹⁰.

Les programmes sportifs devraient également tenir compte des besoins spécifiques des jeunes filles. Les enseignements tirés d'une série d'activités sportives menées sous l'égide du Population Council suggèrent qu'il faut prendre un certain nombre de mesures pour concevoir avec succès un programme sportif à l'intention des jeunes filles :

- Adopter une approche axée sur les jeunes filles. Apprendre directement auprès d'elles quels sont leurs besoins et leurs intérêts et chercher à obtenir leurs propositions au sujet de la conception et de la portée des programmes. Il est nécessaire de reconnaître la charge de travail des jeunes filles et leurs limites en matière de temps disponible et d'examiner sérieusement les moyens de résoudre ces problèmes.

Le Titre IX et l'égalité des sexes dans le sport

Le Titre IX dispose que les femmes doivent jouir de possibilités équitables de participer aux activités sportives; que les athlètes femmes doivent recevoir des bourses au titre de leurs compétences athlétiques, en rapport avec leur participation; que les athlètes femmes doivent bénéficier d'un traitement égal, par exemple s'agissant de la fourniture d'équipement et de matériel, de l'organisation du calendrier des matchs et des entraînements, de l'entraînement et des installations sportives, de l'accès à une assistance pédagogique, à la publicité et aux promotions et s'agissant du recrutement des étudiantes athlètes. Le Titre IX a également augmenté les traitements des entraîneurs d'équipes féminines.

Source : The National Collegiate Athletic Association. Site Web officiel. Disponible sur le site : http://www1.ncaa.org/membership/ed_outreach/gender_equity/faq.html

Le basket-ball en Afghanistan

Le projet « Le basket pour les jeunes filles » a été créé en Afghanistan en 2001 pour introduire le basket-ball comme activité de loisir éducative dans les écoles de filles en Afghanistan et pour suivre cette activité. Pour célébrer l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, la Division des sports de la Chancellerie fédérale autrichienne, en partenariat avec l'ONG Women without Borders, a mis en œuvre des programmes sportifs en tant que mécanisme de coopération aux fins du développement en fournissant des terrains, des uniformes et du matériel à deux écoles de filles de Kaboul. Un manuel de formation et une brochure relative à l'autonomisation par le sport élaborés par Women without Borders ont été mis à l'essai et utilisés dans la pratique et 500 jeunes filles ont eu la possibilité de pratiquer le basket-ball, de participer à des matchs et de suivre une formation en équipe.

Source : Organisation des Nations Unies (2006), *Le sport pour un monde meilleur. Rapport de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique 2005*, Genève.

- Créer des espaces réservés aux jeunes filles, à l'abri des dangers physiques et émotionnels, dans lesquels les jeunes filles peuvent s'exprimer sans être entravées par la domination ou l'autorité masculine.
- Obtenir l'autorisation des parents ou de la collectivité pour que les jeunes filles participent aux activités sportives avant de lancer un programme, ce qui permettra aux jeunes filles d'être mieux en mesure d'y participer.
- Recruter des entraîneurs et des arbitres féminins. La constitution d'un réservoir de dirigeantes féminines est une tâche urgente dans la plupart des pays en développement.
- Identifier un petit nombre de questions de santé essentielles qui doivent être abordées et concevoir un programme d'éducation sanitaire simple les concernant⁹¹.

La promulgation du Titre IX en 1972, loi fédérale interdisant la discrimination sexuelle dans les programmes d'éducation et dans les activités se déroulant dans tout établissement financé au moyen de fonds fédéraux, a eu des incidences significatives sur la participation aux activités sportives des jeunes filles et des jeunes femmes de l'enseignement secondaire ou étudiantes à l'université.

En dépit d'une augmentation rapide du pourcentage des filles pratiquant des activités sportives dans les établissements du secondaire après l'adoption du Titre IX, le pourcentage des athlètes féminines a augmenté très lentement depuis la fin des années 70. En 1978, les jeunes filles représentaient 32 % des athlètes, pourcentage qui n'a augmenté que de cinq points de pourcentage, pour atteindre 37 % en 1993. Si cette tendance se poursuit, il faudra attendre 2033 pour parvenir à la parité⁹². Au niveau du premier cycle universitaire, les femmes représentent 54 % des étudiants mais seulement 43 % des athlètes. Les activités athlétiques universitaires masculines continuent à bénéficier de davantage de crédits que les activités féminines, qu'il s'agisse de bourses, de recrutement, du traitement des directeurs de l'entraînement et des frais généraux⁹³. Bien que la loi stipule que les écoles qui enfreignent le Titre IX ne bénéficieront plus d'un financement fédéral, cette disposition n'a jamais été appliquée depuis que la loi est entrée en vigueur. Bien au contraire, il a fallu entamer des recours et menacer de faire des procès pour faire appliquer le Titre IX⁹⁴.

C'est en conséquence de recours qu'il a été récemment décidé sur le territoire des États-Unis que les équipes de cheerleaders doivent soutenir

les équipes féminines tout autant que les équipes masculines. Ces décisions ont toutefois fait l'objet de réactions mitigées. Certaines cheerleaders ne manifestent guère d'enthousiasme pour appuyer les équipes féminines, souvent parce que la nécessité de respecter la décision a accru leur charge de travail et parce qu'elles ne sont plus envoyées à des jeux à l'extérieur. Certains membres des équipes sportives féminines ne sont également pas satisfaites au motif qu'elles n'ont pas besoin de cheerleaders pendant leurs parties ou n'en veulent pas⁹⁵.

L'éducation physique dans les écoles

Pour toutes les jeunes filles et jeunes femmes, l'accès à l'éducation physique dans les écoles peut jouer un rôle important en promouvant leur participation aux activités sportives. Pendant les années 70, 80 et 90, on a consacré moins de temps à l'éducation physique dans les programmes d'enseignement, dans le monde entier, on a diminué les ressources financières, physiques et humaines affectées à cette activité et l'éducation physique a été considérée comme un sujet secondaire. Depuis le Sommet mondial de Berlin sur l'éducation physique, en novembre 1999, on a constaté des améliorations considérables dans l'éducation physique en milieu scolaire dans les pays développés mais malheureusement peu de changements dans les pays en développement⁹⁶.

L'inclusion de l'éducation physique dans les programmes d'enseignement officiels ne favorise pas nécessairement l'activité physique des jeunes filles, parce que l'éducation physique fournie peut être largement biaisée en faveur des garçons, sur le plan des types d'activité, des styles d'enseignement et des ressources disponibles. Ainsi, dans certains pays, l'éducation physique est facultative pour les filles et nombre d'entre elles choisissent de ne pas y participer, situation aggravée par le manque d'installations, comme des vestiaires pour les filles⁹⁷.

En plus de politiques visant à promouvoir le droit à l'éducation physique, il est nécessaire de faire en sorte que les politiques et les programmes relatifs à l'éducation physique en milieu scolaire prennent pleinement en compte les problèmes d'égalité des sexes. Ainsi, en plus de favoriser un accroissement de la participation des filles et des jeunes femmes, il conviendrait de décourager les stéréotypes traditionnels et la ségrégation fondée sur le sexe dans le sport et l'éducation physique. Garçons et filles doivent être incités à évoluer au-delà du classement traditionnel des

L'autodéfense à l'intention des femmes et des jeunes filles handicapées

International Training Advice and Research (ITAR) a organisé de nombreux stages d'autodéfense en Europe et aux États-Unis à l'intention de femmes et de jeunes filles handicapées. Ces stages visent à démarginaliser les femmes et les jeunes filles handicapées grâce aux activités physiques et comprennent des cours spécifiques destinés à la formation d'entraîneurs féminins dans le domaine des arts martiaux et de l'autodéfense. Women Win — un fonds sportif féminin des Pays-Bas — finance un projet de formation d'enseignants en Malaisie, destiné aux femmes et aux jeunes filles handicapées, en collaboration avec la Women's Sports and Fitness Foundation Malaysia. La formation est dispensée par une enseignante en arts martiaux dont le classement est élevé et qui utilise une chaise roulante.

Source : Lydia la Rivière-Zijdel, ceinture noire de karaté 3^e degré, ceinture noire d'aïkido 1^{er} degré et enseignante d'autodéfense. Women Win. Disponible sur le site : <http://www.womenwin.org>.

L'équipe cambodgienne féminine de course en chaise roulante

L'équipe féminine de course en chaise roulante de Battambang, créée en 2007 dans le cadre d'une collaboration entre la Ligue nationale de volley-ball du Cambodge (handisport), le Centre de rééducation de Battambang du Comité international de la Croix-Rouge et Women Sport International, est la première de ce type au Cambodge. La Ligue de volley-ball du Cambodge (handisport) constituera davantage d'équipes féminines dans des villes de province en 2008. L'équipe féminine de course en chaise roulante de Battambang a été la première équipe entièrement féminine qui a participé au Grand Prix ANZ Royal-Ligue cambodgienne de course en chaise roulante. L'équipe de cinq membres s'est entraînée pour participer à la compétition de deuxième série ANZ Royal-Ligue de volley-ball du Cambodge (handisport) en septembre 2007.

La collaboration entre la Ligue de volleyball du Cambodge (handisport) et ANZ Royal, filiale cambodgienne de l'une des principales entreprises australiennes, démontre qu'un partenariat à long terme entre les organismes sportifs locaux et le monde des entreprises peut être un moyen efficace d'assurer un développement sportif durable. Ce programme témoigne également du fait que le sport présente une utilité exceptionnelle en tant que catalyseur de l'évolution sociale dans les pays qui sortent d'un conflit, alors que des problèmes tels que la culture de la violence, la faiblesse de la cohésion sociale, un chômage élevé, le mécontentement de la jeunesse et un taux élevé de handicaps dans la population peuvent compromettre les efforts de stabilité.

Source : ANZ Royal CNVLD Wheelie Grand Prix Welcomes First All Female Team (2007). Ligue nationale de volleyball du Cambodge (handisport). Disponible sur le site : <http://www.standupcambodia.org/blog/?p=1062>

différents types de sport comme étant masculins (comme le rugby) ou féminins (comme le netball) et à avoir une gamme diverse d'activités physiques. Pour ce faire, il convient d'élaborer des politiques et des programmes en vue de sensibiliser les élèves, les parents et le personnel, d'accroître le nombre de femmes enseignant l'éducation physique, de dispenser à tous les enseignants une formation concernant l'égalité entre les sexes et d'allouer des ressources suffisantes.

Le sport et les femmes handicapées

La participation des femmes et des jeunes filles handicapées à l'éducation physique et au sport s'est accrue ces dernières années mais reste inférieure à celle des femmes et jeunes filles non handicapées. L'accès limité aux res-

sources et aux activités se traduit dans de nombreux pays par d'importantes disparités en matière de santé entre les femmes et les jeunes filles handicapées et celles qui ne souffrent pas de handicaps. Une récente étude réalisée aux États-Unis indique que 93 % des femmes souffrant de handicaps physiques n'ont aucune activité physique, contre 43 % des femmes non handicapées. Cette étude indique également que l'on constate trois à quatre fois plus de maladies chroniques, telles que l'arthrite, le diabète et l'hypertension chez les personnes handicapées⁹⁸. Les sports de loisir, en plus d'avoir des incidences positives sur l'état de santé général des femmes et des jeunes filles handicapées contribuent à leur autonomisation⁹⁹. La participation des femmes et des jeunes filles handicapées au sport met en cause non seulement les stéréotypes sexuels mais aussi les

préjugés quant aux handicaps et à leurs conséquences.

Le faible taux de participation des femmes handicapées illustre en partie la double discrimination à laquelle ces dernières se heurtent, en tant que personnes handicapées et en tant que femmes. En effet, elles doivent affronter des obstacles plus importants sur le plan physique et sur le plan de la communication : absence d'accès à des installations appropriées et à des aides technologiques (chaises roulantes de sport, prothèses, matériaux spéciaux pour femmes aveugles tels que tandems, balles équipées de sonnerie et interprétation en langage des signes)¹⁰⁰. Il existe une corrélation entre le manque d'équipement et d'installations d'entraînement adéquates et les attitudes négatives envers les

Promotion de la participation des femmes aux Jeux paralympiques

Le Département sportif technique du Comité international paralympique a favorisé la participation des femmes aux Jeux paralympiques de 2000 à Sydney en mettant l'accent sur les femmes dans la distribution des invitations, en accroissant le nombre des manifestations et des disciplines à l'intention des femmes et en sensibilisant les directions des comités paralympiques nationaux aux questions relatives à la participation des femmes aux activités sportives.

Source : Comité paralympique international. (2006). *IPC women in sport leadership toolkit: Increasing opportunities for women in Paralympic sport*, Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.paralympic.org/release/Main_Sections_Menu/IPC/Organization/Standing_Committees/Commission_Women_Sport/WISC.html

Promotion des femmes à des postes de responsabilité dans le Mouvement paralympique

Le Comité paralympique international organise des sommets régionaux et des stages de formation nationaux consacrés aux femmes à des postes de responsabilité dans le sport, dans toutes les régions, pour promouvoir la pleine participation des femmes handicapées et reconnaître leur droit d'avoir des responsabilités dans le Mouvement paralympique. Il a élaboré un plan d'action sur l'égalité des sexes dans le sport paralympique et demande de prendre des engagements en vue de faciliter la participation accrue des jeunes filles et des femmes. Des sommets relatifs à la nomination de femmes à des postes de responsabilité ont été organisés en Afrique — en Tanzanie (2005), au Kenya (2006) et au Niger (2006). Un sommet régional pilote pour l'Asie s'est tenu à Téhéran (Iran) en 2004. Le premier sommet européen s'est tenu à Bonn en 2007.

Source : Comité international paralympique. *Developing Female Leaders Within the Paralympic Movement*, Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.paralympic.org/release/Main_Sections_Menu/Development/Development_Programmes/WIS/index.html

femmes et les jeunes filles handicapées¹⁰¹. Pour réduire la marginalisation des femmes et des jeunes filles handicapées, il convient que les initiatives et les programmes sportifs aux échelons local, national et international prennent en compte leurs besoins spécifiques, par exemple en matière d'infrastructures accessibles et d'équipements de sport adaptés.

Il convient de veiller, dans le cadre d'interventions pratiques, que les emplacements, les installations et le matériel soient accessibles aux femmes et aux jeunes filles souffrant de toutes sortes de handicaps; ainsi, il faut faire en sorte que les utilisatrices de chaises roulantes puissent accéder aux bâtiments, aux vestiaires, aux installations sanitaires et aux lieux d'activité ou de réunion; que les sourdes ou mal entendant puissent avoir accès à des interprètes en langage des signes; que les aveugles ou mal voyantes puissent avoir un accès tactile et que les activités ou images visuelles leur soient décrites¹⁰²; et que les femmes et jeunes filles ayant des difficultés d'apprentissage puissent accéder à des milieux sportifs sûrs et adaptés. Guthrie et Castelnuovo (2001) constatent que pour bénéficier le plus au plus grand nombre, il convient d'offrir davantage de possibilités dans le

domaine des sports et de l'exercice aux femmes handicapées et que les possibilités existantes doivent être plus accessibles et mieux adaptées ¹⁰³.

L'absence de recherches et de données sur les femmes handicapées et le sport entrave les efforts visant à élaborer des programmes et des initiatives tenant compte de leurs besoins et de leurs priorités. Il est difficile d'évaluer la situation mondiale des femmes et des jeunes filles handicapées dans le sport, qu'il s'agisse des loisirs ou de la compétition¹⁰⁴. Il faudrait étudier davantage les incidences qu'a le sport sur l'autonomisation des femmes et des jeunes filles handicapées. Il convient d'accorder la priorité à l'accroissement de la recherche et de la collecte des données.

Les projets relatifs au sport bénéficiant d'un financement extérieur et destinés aux personnes handicapées dans les pays en développement n'atteignent pas toujours les femmes et les jeunes filles handicapées. Ces projets ne prêtent souvent pas suffisamment d'attention à l'égalité des sexes et, en conséquence, les hommes et les garçons handicapés en bénéficient davantage que les femmes et les jeunes filles. Les programmes relatifs au développement des sports dans les pays en développement devraient intégrer

Objectifs relatifs à la participation des femmes en matière de prise de décisions dans les domaines sportifs

On a pu constater des progrès dans le rôle de direction des femmes au Comité international olympique, en 1997, lorsque Anita DeFrantz est devenue la première vice-présidente du conseil d'administration du Comité international olympique et Nawal El Moutawakel, qui avait été nommée ministre des sports et de la jeunesse cette même année au Maroc, est devenue la première musulmane élue membre du Comité international olympique.

Source : Promotion of women sports leaders (2007). Site Web officiel du Mouvement olympique. Disponible sur le site : http://www.olympic.org/uk/organisation/missions/women/activities/leaders_uk.asp

des perspectives d'égalité des sexes et prendre en compte les handicaps de telle sorte qu'ils atteignent les femmes et les jeunes filles handicapées¹⁰⁵.

S'agissant de la participation des femmes handicapées aux compétitions internationales, 47 % des pays qui ont participé aux Jeux paralympiques de 1996 n'ont pas présenté d'athlètes féminines, alors que 13 % des pays n'ont pas présenté d'athlètes féminines aux Jeux olympiques. En 2004, un taux record de participation de 31 % aux Jeux d'été paralympiques d'Athènes a été enregistré pour les femmes, mais ce taux était inférieur à celui de la participation des femmes aux Jeux olympiques de 2004 (40 %)¹⁰⁶.

Le Comité des femmes et du sport du Comité paralympique international fournit des avis et des services consultatifs sur l'égalité des sexes dans les sports paralympiques. Le rôle du Comité est de promouvoir la pleine participation des femmes et des filles à tous les niveaux des sports paralympiques, d'identifier les obstacles à la participation, de faire des recommandations concernant les politiques générales en vue de surmonter ces obstacles et de superviser la mise en œuvre des initiatives.

Le Comité supervise également le réseau Femmes dans les sports paralympiques, qui vise à mobiliser la communauté paralympique mondiale en vue d'accroître l'accès des femmes et des jeunes filles aux sports paralympiques.

En 2005, deux sommets ont été organisés pour la région Afrique au Niger et en Tanzanie, qui ont permis d'établir un plan d'action régional visant à incorporer effectivement les femmes dans les sports paralympiques¹⁰⁷. En décembre 2004, le premier Sommet régional du réseau pour le Moyen-Orient a été organisé par le Comité national paralympique de l'Iran. À cette occasion, un plan d'action régional a été élaboré qui offrira de nouvelles possibilités aux femmes et aux jeunes filles de la région dans le domaine des sports paralympiques¹⁰⁸.

Le Comité paralympique international fixe des objectifs concernant le pourcentage d'athlètes masculins et féminins au cours des Jeux paralympiques de Beijing de 2008, soit 65 % d'hommes et 35 % de femmes. Ce pourcentage total de participation est également ventilé par catégories de sport. Les objectifs de participation pour les hommes et les femmes sont actuellement égaux dans deux disciplines — le volley-ball assis et l'escrime en fauteuil roulant. Toutefois, la ségrégation traditionnelle entre sexes dans le sport apparaît dans d'autres disciplines. Ainsi, aucun pourcentage d'athlètes féminines n'a été fixé dans le football et le pourcentage d'athlètes masculins dans le judo est près du double de celui des athlètes femmes. Les compétitions équestres sont la seule discipline où les pourcentages de participantes féminines sont plus élevés¹⁰⁹.

Le Comité paralympique international a reconnu qu'il a donné la priorité à la participation sportive des femmes handicapées au niveau d'élite et qu'il faut faire davantage pour accroître la participation et l'accès aux niveaux populaire et des loisirs, ce qui permettra ultérieurement à davantage de femmes handicapées de participer à des compétitions internationales¹¹⁰. Améliorer la participation à la base peut permettre aux femmes et jeunes filles handicapées de profiter, à l'échelon local, des bienfaits du sport et de l'éducation physique, d'améliorer leur santé physique et mentale, de développer leurs aptitudes sociales, de construire des réseaux sociaux et d'accroître leurs possibilités d'éducation et d'emploi.

Les femmes a des fonctions dirigeantes et à des postes de responsabilité

Dans le monde, la participation des femmes à des fonctions dirigeantes et à des postes de responsabilité demeure limitée dans les sports et les organismes sportifs. Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'entraînement, de gestion et d'activités sportives commerciales et des médias ou bien des organes de prise de décisions aux niveaux local, national, régional et international, dont le Comité international olympique. Pour citer un exemple, en République tchèque, les femmes ne représentent que 8 % (soit 33 femmes) de tous les membres des conseils d'administration des fédérations sportives tchèques; durant les 105 années d'existence du Comité olympique tchèque, seules trois femmes ont été membres du conseil d'administration et seulement 21 % des athlètes féminines sont entraînées par une femme¹¹¹.

Les enseignements tirés des efforts visant à accroître la participation des femmes à la prise de décisions politiques démontre que nombre des acquis peuvent être attribués à des mesures de discrimination positive, comme des

contingents, établis aux termes de statuts, en vertu de la législation ou dans le cadre de mesures spéciales temporaires. Les objectifs permettent d'obtenir des résultats; toutefois, pour qu'ils soient efficaces, ils doivent s'assortir d'incitations ainsi que de sanctions en cas de non-respect.

En 1997, dans le cadre de sa politique relative aux femmes et au sport, le Comité international olympique a fixé des objectifs visant à accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité et des postes administratifs dans le Mouvement olympique. Avant le 31 décembre 2005, les comités olympiques nationaux, les fédérations sportives internationales et les organismes sportifs membres du Mouvement olympique ont dû établir que 20 % des postes de responsabilité seraient occupés par des femmes.

Une étude réalisée en janvier 2004 par le Comité international olympique et l'Institut of Sport & Leisure Policy de l'Université Loughborough a fait apparaître que l'introduction d'objectifs au Comité international olympique avait eu des incidences positives sur le pourcentage des femmes siégeant aux conseils d'administration des comités nationaux olympiques. Soixante-deux pour cent des comités nationaux olym-

Le sport, moyen de promouvoir l'accès des femmes à des fonctions dirigeantes dans tous les domaines

L'UNESCO et le Sony Ericsson Women's Tennis Association Tour ont annoncé un important partenariat mondial en 2006 qui a marqué un nouveau niveau d'engagement pour sensibiliser aux questions d'égalité des sexes et faire progresser le rôle d'animatrices des femmes dans tous les secteurs de la société. Les activités prévues comprennent un fonds pour les femmes et les fonctions dirigeantes, la nomination, à l'échelon mondial, de promoteurs de l'égalité entre les sexes, des programmes de tutorats, de bourses scolaires et universitaires, ainsi que la sensibilisation et l'appel de fonds à l'occasion de tournois, galas et conférences du Sony Ericsson WTA Tour et de l'UNESCO. La grande joueuse de tennis Venus Williams, première promotrice mondiale de l'égalité des sexes, a constaté que « notre objectif est de permettre aux femmes et aux filles du monde entier de savoir qu'il n'y a pas de limites et d'apporter notre contribution aux programmes qui fournissent de vraies opportunités de succès aux femmes dans tout ce qu'elles ont envie d'entreprendre ».

Source : UNESCO (2006). « L'UNESCO et le Sony Ericsson WTA Tour annoncent un partenariat mondial pour faire progresser l'égalité entre les sexes. » Communiqué de presse. 12 novembre. Disponible sur le site : http://portal.unesco.org/en/ev.php_URL_ID=35640&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

piques avaient atteint les objectifs fixés. En décembre 2005, on comptait neuf femmes présidentes de comités olympiques nationaux, cinq en Afrique, trois en Europe et une dans les Amériques; 14 femmes secrétaires générales : quatre en Europe, quatre dans les Amériques, trois en Afrique, deux en Asie et

une en Océanie. L'Afrique est à la tête du mouvement en ce qui concerne la promotion des femmes à des fonctions dirigeantes et, en 2005, le Comité national olympique de la Zambie est devenu le deuxième du monde à élire des femmes aux postes de président et de secrétaire général¹¹². L'étude a reconnu qu'il est critique de ne pas considérer les objectifs comme des plafonds concernant la participation des femmes mais plutôt comme des minima en matière de représentation des femmes.

L'étude a constaté que la participation des femmes à ces comités avait permis d'influer sur les débats de politique générale en cours concernant les femmes et le sport et les secrétaires généraux des divers comités olympiques nationaux ont indiqué que les femmes étaient parmi les membres les plus actifs des comités exécutifs. Les femmes membres des comités ont, quant à elles, évoqué les avantages ci-après : accroissement de l'influence des femmes dans les comités olympiques nationaux, de la participation des femmes à la formation à des postes de direction, du nombre de femmes

Promotion de la participation des femmes à des fonctions dirigeantes dans les stratégies nationales relatives aux femmes et au sport

Les femmes et le sport en Afrique du Sud, stratégie nationale lancée en 1996, vise à permettre aux femmes de participer activement à tous les domaines du sport et des loisirs. En particulier, elle assigne aux organismes publics et non-gouvernementaux d'Afrique du Sud l'objectif de promouvoir une culture où toutes les jeunes filles et les femmes ont des chances égales, un accès égal et un appui égal s'agissant des sports et des loisirs à tous les niveaux et à tous les postes, en tant que dirigeantes, administratrices, entraîneuses, responsables et participantes.

Source : Oglesby, Carole A., en collaboration avec le Groupe de travail international sur les femmes et le sport, WomenSport International, the International Association of Physical Education for Women and Girls et le Conseil international des sciences du sport et de l'éducation physique (2006). *Positive Embodiment: Contributions of Sport, Exercise and Physical Recreation to the Life-long Development of Girls and Women*. (Exposé élaboré à l'intention de la Division de la promotion de la femme.)

Les femmes et l'entraînement

L'Association canadienne des entraîneurs a lancé la campagne intitulée « Des entraîneuses » en février 2006, pour porter de 5 à 10 % le pourcentage des entraîneuses au niveau communautaire en trois ans. Dans le cadre de cette initiative, des femmes recevront une formation de qualité à l'entraînement dans certains sports, dans le cadre du programme national de certification des entraîneurs. L'Association canadienne des entraîneurs prévoit que le programme s'étendra à au moins 15 sports supplémentaires et à un nombre bien plus élevé de communautés au cours de la deuxième année et que le nombre de sports et de communautés concernés s'accroîtra encore la troisième année.

Source : « L'Association canadienne des entraîneurs lance une campagne de trois ans pour augmenter le nombre d'entraîneuses au niveau communautaire. » Dans *Canada Sports News Online*, 7 février 2006. Disponible sur le site : http://www.canadiansport.ca/news/news_view_e.cfm?id=9449&search=&show=&month=&year=&search_where

nommées dans d'autres comités et de la place des femmes dans le sport en général¹¹³.

L'étude a fait apparaître un certain nombre d'obstacles à la participation des femmes à des fonctions dirigeantes et de responsabilité, y compris le problème que pose la proposition de candidatures féminines et l'élection de femmes par des fédérations nationales dont les représentants sont majoritairement et traditionnellement masculins. En outre, les objectifs sont limités à une seule partie de la structure de prise de décisions du Mouvement olympique, à savoir les comités nationaux olympiques et il faut faire davantage pour promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux. On a également pris conscience du fait que la réalisation des objectifs n'entraînera pas nécessairement des modifications des politiques en faveur de la participation accrue des femmes à la prise de décisions.

Un certain nombre d'autres méthodes, en plus des objectifs et des contingents, sont importantes pour promouvoir la participation des femmes et des jeunes filles à des fonctions dirigeantes et de responsabilité, notamment la formation et la reconnaissance des réalisations. Le rôle d'animateur des hommes à cet égard est critique. Anita DeFrantz, présidente de la Commission femme et sport du Comité international

olympique a souligné la nécessité pour les hommes et les femmes d'œuvrer de concert pour atteindre les objectifs fixés en matière de participation des femmes à des fonctions dirigeantes dans les sports¹¹⁴. Cette coopération peut contribuer à ce que la participation accrue des femmes à la prise de décisions dans les activités sportives soit avantageuse tant pour ces dernières que pour les hommes, notamment en ce qui concerne la diversification des réservoirs de talents, qu'il s'agisse d'entraîneurs, de dirigeants, d'administrateurs et d'autres responsables.

La participation des femmes à des fonctions dirigeantes et de responsabilité dans le sport a été étudiée à un certain nombre de réunions et de conférences internationales et régionales. Le Comité international paralympique aborde régulièrement cette question dans ses sommets régionaux consacrés aux femmes et aux fonctions dirigeantes dans les sports, qui ont été organisés au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe. En octobre 2005, une conférence intitulée « Le changement social grâce aux femmes occupant des fonctions dirigeantes dans le sport » a été organisée aux États-Unis, dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Cette conférence, tenue à l'Université d'État de Kennesaw, en association avec le

Comité olympique des États-Unis et l'Organisation internationale du Travail a comporté des programmes concernant les domaines ci-après : promotion du progrès socioéconomique grâce à la perspective des femmes dirigeantes; rôle des médias dans la perception des femmes par la société; et facilitation de la nomination de femmes à des fonctions dirigeantes, de telle sorte que cela ait une incidence sur la société¹¹⁵.

La conférence a particulièrement mis l'accent sur l'importance pour l'éducation du rôle joué par les femmes, comme moyen d'atteindre les jeunes dans la collectivité. Les modèles positifs sont reconnus comme un moyen utile d'accroître la participation des femmes et des jeunes filles au sport et aux fonctions dirigeantes dans le domaine des sports. Un parrainage de longue durée est également important, car l'encouragement et l'appui moral fourni dans le cadre de relations de cet ordre sont des facteurs-clés permettant un environnement porteur aux fins d'une participation accrue des femmes aux sports.

Possibilités d'emploi

Un environnement porteur est également nécessaire pour améliorer l'accès des femmes à des emplois dans le domaine du sport. Il existe une large gamme de possibilités d'emploi dans ce secteur, en tant qu'entraîneuses, directrices, administratrices sportives, responsables, professeuses d'éducation physique, thérapeutes, journalistes et éditrices. L'industrie commerciale du sport offre également des emplois dans des domaines comme la commercialisation et l'utilisation des marques. La participation des femmes dans tous ces secteurs d'emplois liés au sport est faible. Elle ne correspond pas au taux d'emploi féminin dans le monde actuel; en effet, les femmes constituent plus de 40 % de la main-d'œuvre dans le monde entier¹¹⁶.

De nombreux obstacles persistent en matière de possibilités d'emplois équitables, y compris les stéréotypes

concernant les femmes et le sport. On a pu en voir un récent exemple aux États-Unis dans les remarques péjoratives faites par un célèbre commentateur des New York Mets au sujet de la présence de femmes dans les abris des joueurs de base-ball : « Je ne dirai pas que la place des femmes est à la cuisine, mais elles n'ont rien à faire dans les abris de base-ball ». Cette remarque a eu en quelque sorte un résultat positif, du fait des critiques qu'elle a suscitées de la part de nombreux secteurs; il a été prêté attention au fait que la femme concernée était la première à être employée à temps complet dans la salle d'entraînement d'une importante équipe de baseball.

Au Canada, plus de 95 % des entraîneurs, dont le nombre est évalué à 1,2 million, remplissent leurs fonctions au niveau communautaire. Alors que le nombre de femmes jouant au softball, au hockey et au football augmente considérablement à ce niveau, on estime que moins de 5 % des entraîneurs sont des femmes¹¹⁷.

Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour encourager et promouvoir l'activité des femmes dans tous les secteurs de l'industrie des sports. Sur le plan des politiques, la Déclaration de Brighton demande aux organismes sportifs et aux organismes connexes d'élaborer des politiques et des programmes et de concevoir des structures qui entraîneront une augmentation du nombre de femmes aux postes d'entraîneuses, de conseillères, de décisionnaires, d'officielles, de gestionnaires et de personnel de soutien à tous les niveaux, en portant une attention particulière au recrutement, à la formation et au maintien en poste du personnel¹¹⁸.

Le Comité international olympique, en collaboration avec Solidarité olympique, a mis sur pied un programme de séminaires régionaux destinés aux femmes dirigeantes, entraîneuses, officielles techniques et journalistes aux niveaux national et international. L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est également attachée à promouvoir

Fournir des compétences en vue d'une carrière dans le sport international

Le deuxième séminaire concernant les dirigeants dans le sport, organisé à l'intention des femmes par l'Académie internationale des sciences et techniques du sport, s'est déroulé en juin 2006 à Lausanne (Suisse). Cinquante et une femmes de 38 nationalités ont participé à ce programme éducatif de quatre jours destiné à permettre aux femmes occupant des fonctions de dirigeantes dans le domaine des sports de bien comprendre les compétences nécessaires pour que leur carrière soit couronnée de succès dans les sports internationaux. Ce séminaire comprenait des ateliers et des conférences sur la commercialisation, le patronage sportif et les médias, la gestion des projets, la communication, le travail en équipe et l'animation.

Source : Académie internationale des sciences et des techniques du sport.
Site Web : <http://www.aists.org/events.htm>

l'emploi des femmes dans le secteur des sports. Elle a choisi pour thème de la célébration de la Journée internationale de la femme de 2006 « La femme dans le sport » et tenu des débats afin d'étudier les problèmes relatifs à l'égalité entre les sexes en matière d'emploi dans le domaine des sports¹¹⁹.

Dans certains pays, des progrès ont été enregistrés par voie juridique en vue d'éliminer certains obstacles entravant les carrières des femmes dans des domaines sportifs. Ainsi, en 1978, Melissa Ludtke de *Sports Illustrated*, publication sportive des États-Unis hautement réputée, a fait un procès à l'issue duquel un juge de tribunal d'arrondissement des États-Unis a établi que les journalistes hommes et femmes devaient bénéficier du même accès aux athlètes, même si cela signifiait entrer dans les vestiaires alors que les athlètes s'habillent¹²⁰.

Les sports féminins et les médias

La discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne les emplois relatifs au sport se manifeste également dans la représentation inégale des femmes dans les médias sportifs; la peinture négative des femmes athlètes et des sports féminins constitue un problème persistant. En outre, les manifestations sportives féminines

demeurent marginalisées dans les médias sportifs, branche d'activité qui représente plusieurs milliards de dollars de chiffre d'affaires; si de nombreux championnats aux échelons local, national et international concernent aussi bien les hommes que les femmes, les manifestations masculines dominent invariablement dans les médias et bénéficient de davantage d'attention aux échelons local et mondial. Ainsi, aux États-Unis, en 2004, le rapport en matière de couverture des manifestations sportives masculines et féminines était de 95 pour une à la télévision et de 90 pour une dans la presse écrite¹²¹.

En Australie, une étude réalisée en 1996 par la Commission australienne des sports a fait apparaître que les reportages consacrés aux sports féminins ne représentaient que 2 % des reportages sportifs totaux à la télévision, 1,4 % à la radio et 6,8 % dans les revues sportives. Le pourcentage des reportages consacrés aux sports féminins dans la presse écrite était plus élevé, soit 10,7 %¹²². Lorsque le Conseil pour les femmes du Premier Ministre d'Australie-Méridionale a fait établir des recherches analogues en 2006, il s'est avéré que les reportages dans la presse écrite consacrés aux femmes ne représentaient plus que 4,1 % du total, en dépit de la tenue, pendant la période considérée, d'un certain nombre de manifestations sportives féminines de haut niveau¹²³.

Frank Deford, grand reporter à *Sports Illustrated* a fait valoir que les reportages sportifs sont établis en fonction des désirs des lecteurs. Il maintient que peu de reportages sont consacrés aux sports féminins parce que les femmes n'appuient pas les athlètes féminines autant que les hommes soutiennent les athlètes masculins¹²⁴. Toutefois, la Women's Sports Foundation a noté qu'il n'existe aucune preuve indiquant que les femmes ne s'intéressent pas aux sports autant que les hommes¹²⁵.

Frank Deford a également suggéré que, bien que certaines athlètes féminines puissent mobiliser l'attention, tel n'est pas le cas des manifestations sportives féminines en équipe, parce que les hommes ne peuvent pas concevoir que des femmes les représentent, ce qui est le cas quand des supporters s'associent étroitement d'un point de vue identitaire avec une équipe universitaire ou professionnelle. Il a recommandé de changer la date des principales manifestations sportives féminines, comme les championnats universitaires de basket-ball aux États-Unis, pour qu'elles ne soient pas en concurrence avec des manifestations masculines¹²⁶. La Women's National Basketball Association a déjà décidé que les matchs se tiendraient en été¹²⁷.

La représentation dans les médias des sports masculins et féminins diffère notablement. La couverture des sports féminins dans les médias conti-

nue d'être influencée par des stéréotypes sexuels, qui renforcent les images traditionnelles des hommes et des femmes. De nombreuses études ont par exemple fait apparaître que, dans les médias, on appelle souvent les femmes des « filles », quel que soit leur âge, et ont décrit leurs attributs physiques et leurs réactions émotionnelles souvent de manière à souligner leur faiblesse, leur passivité et leur insignifiance¹²⁸. Ces stéréotypes sexistes peuvent avoir une influence puissante sur les perceptions et les attitudes de la jeune génération envers les femmes et envers l'égalité des sexes. Dans ce contexte, les résultats d'une enquête relative aux images spécifiques des deux sexes dans *Sports Illustrated for Kids* sont particulièrement décourageants. Cette étude démontre que les stéréotypes masculins et féminins continuent à dominer le magazine, alors même que des progrès ont été réalisés en matière d'égalité entre les sexes dans le sport et que l'acceptation culturelle et ce qu'on attend des femmes dans le sport ont évolué¹²⁹.

La couverture, la commercialisation et la promotion des sports féminins sont souvent hautement sexualisées. La valeur de l'athlète féminine est souvent déterminée en fonction de son type corporel, de sa beauté et de son sex-appeal plutôt que sur la base de ses qualités d'athlète. Donna Lopiano, ancienne présidente de la Women's

Promouvoir les femmes dans les médias sportifs

Le Ministère hongrois de la jeunesse et des sports a financé des programmes de promotion des femmes dans le sport, représentés par un logo spécial et le slogan « Garder la forme ». Dans le cadre de ce programme, des chroniques hebdomadaires sur les sportives paraissent dans un quotidien, des articles sont publiés dans des revues de sport et une émission télévisée hebdomadaire sur la santé et le mode de vie est diffusée. Le Ministère a également produit un programme de 30 minutes sur l'histoire des femmes dans les sports pour la télévision nationale.

Source : Groupe de travail international sur les femmes et le sport (2002). *Rapport d'étape sur les femmes et le sport 1998-2002*, Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.canada2002.org/e/progress/worldwide/chapter3_america.htm

Sport Foundation aux États-Unis, dit que la culture des médias sportifs est de décider ce qui se vend et que ces médias ne sont pas désireux de vendre d'authentiques réalisations athlétiques des femmes¹³⁰.

Cette approche, parfois imposée aux athlètes féminines, peut également être utilisée volontairement comme stratégie pour obtenir des reportages dans les médias. Ainsi, en 2000, l'équipe féminine de football australien, les Matildas, a lancé un calendrier de nus pour susciter de la publicité et se faire mieux connaître du public¹³¹. Tirer parti de leur beauté permet aux athlètes féminines de gagner plus d'argent et de s'attirer le patronage de davantage de sociétés; on fait toutefois valoir que la sexualisation accrue des athlètes féminines diminue la valeur de leurs réalisations et renforce l'image des femmes en tant qu'objets sexuels, ce qui est nuisible pour toutes les femmes¹³².

Les médias sportifs et les stéréotypes

L'Australie, l'Italie, l'Islande, la Lituanie et la Norvège ont pris part à un projet de recherche transeuropéen intitulé « Les médias sportifs et les stéréotypes : hommes et femmes dans le sport et les médias » en vue d'étudier les analogies et les différences dans les représentations des femmes et des hommes dans le sport. Cette initiative vise à promouvoir le changement des stéréotypes sexuels dans les sports en sensibilisant des groupes cibles influents aux incidences de la représentation des athlètes masculins et féminins, particulièrement dans les médias, et à la manière dont les images traditionnelles des femmes et des hommes sont créées et persistent.

Source : Année internationale du sport et de l'éducation physique de l'ONU (2005). Projet autrichien. Disponible sur le site : <http://sport.austria.gv.at/Docs/2005/7/8/UN%20Year%20of%20Sport%20&%20Physical%20Education%20Austrian%20Projects.doc?wai=true>

Les athlètes masculins tirent également parti de la commercialisation de l'industrie du sport comme le démontrent les collections de vêtements des stars masculines du sport, comme Björn Borg (Suède) et Ian Thorpe (Australie). Toutefois, Mme Mary Jo Kane, directrice du Tucker Center for Research on Girls and Women in Sport de l'Université du Minnesota, a noté que le nombre d'images sexuelles d'athlètes masculins est nettement inférieur au nombre d'images décrivant les hommes simplement comme de grands athlètes, ce qui n'est pas le cas pour les femmes¹³³. Les règlements officiels peuvent également contribuer à sexualiser les athlètes féminines, car ils exigent parfois que les femmes portent des uniformes qui révèlent les formes, même si cela ne répond à aucun objet fonctionnel. On a appelé cela la « exploitation »¹³⁴.

La promotion et la popularisation des sports féminins nécessitent une augmentation de la couverture dans les médias ainsi qu'une importante amélioration de l'ampleur, de la profondeur et de la qualité des médias sportifs féminins, comme demandé dans l'appel à l'action de Windhoek. Une peinture non discriminatoire des athlètes féminines dans les médias sportifs et la commercialisation, non seulement fournirait des modèles positifs, mais encouragerait davantage de femmes et de jeunes filles à devenir athlètes et pourrait également inciter davantage de femmes à consommer des médias sportifs et d'autres produits; cela aurait également une influence positive sur les stéréotypes sexuels et la sexualisation des femmes dans tous les domaines de la société.

La violence à l'égard des femmes, leur exploitation et le harcèlement sexuel

Une autre conséquence de la sexualisation des femmes athlètes est l'accroissement du harcèlement, de l'exploitation et de la violence à l'égard des femmes¹³⁵. Des études réalisées dans un certain nombre de pays donnent certaines indications quant à l'im-

portance de la violence et du harcèlement dans le sport : 40 à 50 % des athlètes femmes interrogées au Canada et 27 % en Australie ont fait état de harcèlement¹³⁶. Une étude relative aux athlètes australiens a fait apparaître que 31 % des femmes et 21 % des hommes ont indiqué qu'ils avaient été victimes d'abus sexuels à un moment donné dans leur existence. Sur ce pourcentage, 41 % des femmes et 29 % des hommes avaient fait l'objet d'abus sexuels dans le milieu sportif¹³⁷. Un projet de recherche norvégien mené sous l'égide du Comité norvégien olympique de 1995 à 2000 a conclu que 28 % des athlètes femmes avaient fait l'objet de harcèlements sexuels dans un contexte sportif. Cette étude a également montré que les athlètes femmes avaient été harcelées sexuellement par des femmes (15 %) et par des hommes (45 %), dans le milieu sportif ou ailleurs¹³⁸. Les jeunes athlètes sont particulièrement vulnérables. Aux États-Unis, 31 % des affaires de harcèlement concernent des adolescentes et, au Danemark, 25 % des sportives de moins de 18 ans ont fait état de harcèlement ou connaissent une proche qui a été victime d'un harcèlement¹³⁹.

Les femmes et les jeunes filles peuvent faire l'objet d'un harcèlement verbal, y compris de nature sexuelle, du fait d'autres athlètes, d'entraîneurs, de responsables, de spectateurs, de leur famille ou de membres de la collectivité. Ainsi, les jeunes filles qui ont joué au football dans le cadre du programme de la Mathare Youth Sports Association au Kenya ont fait état des sarcasmes des garçons qui les taquinaient alors qu'elles se promenaient dans la collectivité et du fait qu'elle risquaient d'être harcelées par les garçons des rues qui se trouvaient à proximité du terrain¹⁴⁰.

Le risque de violence et de harcèlement peut résulter de la résistance des hommes à la mise en cause de limites spécifiques selon les sexes et à l'affirmation de l'indépendance des femmes, ou peut survenir parce que les femmes participent à des sports traditionnellement considérés comme mas-

culins. Ainsi, une des participantes au programme de la Mathare Youth Sport Association au Kenya a noté « quand j'ai commencé à jouer pour la MYSA, mon père disait que le football n'était pas un sport de filles et me battait. Aussi, quand je voulais aller jouer, ma mère me protégeait en disant qu'elle m'avait envoyée quelque part¹⁴¹ ». Ces attitudes peuvent parfois être modifiées lorsque les activités sportives se déroulent en milieu scolaire, plutôt que dans d'autres installations, parce que les parents peuvent considérer que les écoles sont des environnements plus sûrs pour que leur fille pratique un sport.

Le harcèlement verbal et physique des entraîneurs et des responsables, comme des remarques méprisantes et des regards ou des attouchements inappropriés constituent une préoccupation particulière. Une étude menée en République tchèque a fait apparaître que 45 % des athlètes femmes avaient été l'objet d'un harcèlement sexuel de la part d'une personne dans le milieu sportif, dont 27 % du fait d'un entraîneur¹⁴². Au Canada, 21,8 % des athlètes femmes interrogées ont fait état de relations avec une figure d'autorité sportive, 23 % d'entre elles avaient moins de 16 ans et 8 % se sentaient tenues d'avoir ce type de relations¹⁴³. Une enquête réalisée pendant un marathon au Mexique a fait apparaître que 71 % des 150 personnes interrogées avaient été victimes de harcèlement dans le sport ou connaissaient une personne qui en avait été victime. Parmi celles-ci, 67 % ont indiqué que l'auteur du harcèlement était l'entraîneur et 92 % ont déclaré que le harcèlement s'est déroulé dans une installation sportive ou sur le lieu de travail¹⁴⁴.

La violence, l'exploitation et les sévices en milieu sportif préoccupent toutes les femmes, et pas seulement les femmes athlètes. La notion de virilité fondée sur la dominance des hommes, leur force et leur puissance physique qui est traditionnellement renforcée par le sport masculin peut se traduire par de la violence à l'égard de toutes les femmes. Ces notions de virilité peu-

vent contribuer à l'accroissement des niveaux de violence sexuelle du fait d'athlètes masculins. Toutefois, de telles conduites, déplorables, ne semblent pas avoir d'incidence sur la popularité des stars sportives hommes, comme l'a reconnu Frank Deford le commentateur sportif aux États-Unis :

« Il semble qu'il ne se passe guère de semaines sans qu'un sportif professionnel ou une étoile sportive universitaire soit arrêté du fait d'une accusation de brutalité à l'égard d'une femme. Il est difficile de donner une explication simple, mais cette tendance regrettable peut certainement être imputée en partie au fait que les athlètes reçoivent tant et qu'on leur pardonne tant, depuis leur plus jeune âge, qu'ils estiment avoir des prérogatives du type de celles que l'on trouvaient jadis seulement dans les familles royales. Après un certain temps, il est difficile de croire que quelqu'un refusera vos avances, en particulier une femme. Cependant, si on se plaint beaucoup de la violence des athlètes à l'égard des femmes, celle-ci n'a pas eu d'incidences sur la popularité d'un sport quelconque, en particulier dans le cadre de la National Basketball Association, où il semble que l'on relève le plus grand nombre de cas de conduites répréhensibles? Jusqu'à preuve du contraire, on peut continuer à supposer que la manière dont les athlètes professionnels traitent les femmes n'entre simplement pas en ligne de compte, aussi longtemps qu'ils traitent les sports que nous aimons avec respect et sérieux¹⁴⁵. »

La relation entre les manifestations sportives internationales et la prostitution et le recours au trafic d'êtres humains pour répondre à la demande constituent une autre préoccupation relative à l'exploitation des femmes dans un contexte sportif. Si la relation entre les manifestations sportives et le trafic d'êtres humains est souvent établie, une représentante de Ban Ying, ONG qui fournit une assistance aux prostituées d'Asie du Sud-Est, indique que l'orga-

nisation et les fonds nécessaires pour faire la traite d'un nombre considérable de femmes dans un pays pour une manifestation de courte durée constitueraient un investissement trop élevé, compte particulièrement tenu d'une importante présence policière¹⁴⁶. En revanche Interpol a constaté que les réseaux de prostitution constituent des organismes spécifiques pour tirer parti des importantes manifestations sportives et qu'une augmentation de la prostitution a été constatée pendant la Coupe des confédérations de la Fédération internationale de Football Association en 2005¹⁴⁷.

Un projet de recherche de l'Organisation internationale pour les migrations sur le trafic et la Coupe du monde de 2006 a fait apparaître que, bien que l'on ne dispose que de données limitées, toutes les informations disponibles indiquent qu'il n'y a pas eu augmentation du trafic pendant et après la Coupe du monde. Les campagnes de prévention menées par le Gouvernement allemand et les ONG internationales et locales ainsi que l'attention accrue prêtée par la police peuvent avoir eu des incidences positives en la matière. Ainsi, un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre, dont des lignes directes multilingues, des abris pour les victimes du trafic, des activités de vulgarisation destinées aux femmes dans leur pays d'origine. L'étude a également noté que les caractéristiques de la communauté des supporters et le cadre général de la Coupe du monde de 2006 ont joué un rôle important, car on a compté parmi les supporters de nombreuses familles avec enfants¹⁴⁸. Malheureusement, des tentatives d'empêcher les trafics d'êtres humains dans ce contexte peuvent aboutir à une discrimination accrue à l'égard des femmes, comme l'illustre la proposition tendant à imposer des exigences spéciales en matière de visa aux femmes originaires de pays non membres de l'Union européenne, à titre de mesures pour lutter contre le trafic des femmes aux fins de la prostitution lors de la Coupe du monde¹⁴⁹.

La prévention de la violence, du harcèlement et de l'exploitation dans le sport est abordée graduellement aux niveaux politique et opérationnel. Ainsi, la recommandation sur la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles dans les activités sportives adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 2005 demande de combattre l'abus sexuel dans les activités sportives¹⁵⁰. Cette recommandation faisait suite à la résolution adoptée en 2000 par le Conseil de l'Europe relative à la prévention du harcèlement et de l'abus sexuels des femmes, des jeunes et des enfants dans le sport (3/2000), dans laquelle les ministres européens responsables du sport ont décidé d'engager des recherches sur ce phénomène, d'élaborer une politique nationale et ont suggéré des mesures à prendre¹⁵¹.

La Commission exécutive du Comité international olympique a adopté une déclaration de consensus sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport en février 2007. Ce document a été établi par un groupe d'experts et de chercheurs lors d'un séminaire tenu à Lausanne en octobre 2006. La Déclaration définit les problèmes, identifie les facteurs de risque et fournit des lignes directrices en matière de prévention et de résolution. L'objectif est d'améliorer la santé et la protection des athlètes par la promotion de politiques préventives efficaces et de sensibiliser davantage toutes les parties prenantes et acteurs en matière de sport à ces problèmes. Les recommandations sont notamment les suivantes :

- Adopter des politiques et des procédures conformes aux dispositions internationales en matière d'éthique et de droits de la personne, applicables à tous;
- Favoriser des débats ouverts au sujet du harcèlement sexuel, de l'homophobie et de l'exploitation des femmes et des hommes dans le sport;
- Assurer un équilibre équitable des hommes et des femmes dans tous les rôles et des styles de direction

- démocratiques pour lutter contre les abus du pouvoir;
- Promouvoir un sport libre de harcèlement par des programmes d'éducation et de formation à l'intention de tous ceux qui participent au sport;
 - Suivre activement l'efficacité de toutes les initiatives de lutte contre le harcèlement;
 - Effectuer des recherches concernant les expériences des hommes, des femmes, des garçons et des jeunes filles en matière d'abus et de brimades dans le sport;
 - Faire en sorte que les athlètes participent activement à la prise de décisions à tous les niveaux des activités sportives¹⁵².

Un groupe d'experts spécialisés dans le domaine des femmes et du sport — Kari Fasting (Norvège), Celia Brackenridge (Royaume-Uni), Sandi Kirby (Canada) et Trisha Leahy (Hong Kong) — a également été chargé par le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF à Florence d'élaborer une synthèse sur la violence à l'égard des enfants dans le sport.

Il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre l'exploitation, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans le sport. Ainsi, des moyens de transport bon marché et fiables, des horaires appropriés pour les manifestations sportives et la sûreté des emplace-

ments sportifs sont tous d'importants critères pour accroître la sécurité des femmes et des jeunes filles lorsqu'elles participent à des activités sportives, en particulier lorsque les entraînements ou les compétitions s'achèvent après la tombée de la nuit. De nouveaux efforts devraient porter sur la recherche, la sensibilisation et les activités promotionnelles; l'adoption de politiques et de procédures ne se prêtant pas au harcèlement; la promotion des femmes à des postes d'entraîneurs, de direction ou à tout autre poste de responsabilité; et l'accès à des voies de recours¹⁵³. L'impunité ne saurait perpétuer le harcèlement, l'exploitation et la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles dans le sport.

L'avenir : conclusions et recommandations

Une gamme d'acteurs prennent des mesures pour résoudre les problèmes posés par la discrimination et les inégalités dans les activités sportives, y compris les pouvoirs publics, le système des Nations Unies, les organismes sportifs et les ONG. Les stratégies communes concernent la sensibilisation et les activités promotionnelles, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes dans un objectif d'égalité des sexes, au moyen de méthodes

visant à tenir compte de l'égalité des hommes et des femmes et d'initiatives destinées spécifiquement aux femmes. Toutefois, l'ampleur du problème de la discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles dans les activités sportives exige des mesures renforcées et il convient d'intensifier et d'élargir des stratégies et des programmes.

La prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités sportives est essentielle et nécessite que les organismes sportifs identifient et prennent explicitement en compte l'égalité entre hommes et femmes dans tous leurs domaines d'activité, par exemple l'élaboration des politiques, la planification, les procédures budgétaires, la mise en valeur des ressources humaines, y compris le recrutement, la promotion, la fidélisation du personnel et la formation ainsi que la recherche et les statistiques. La prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les politiques et tous les programmes sportifs exigera de mieux comprendre les obstacles que les femmes et les jeunes filles peuvent rencontrer pour accéder aux activités sportives et à l'activité physique, y participer et en bénéficier, et identifier les moyens de les surmonter. Ainsi, au nombre des stratégies de changement utiles, on peut citer la mise en place de ressources et d'une infrastructure physique appropriées, l'élaboration de règles et règlements équitables, la sensibilisation quant aux avantages du sport et aux capacités des femmes et des jeunes filles.

Toutefois, il est important d'avoir à l'esprit que la prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes n'élimine pas la nécessité d'activités destinées spécifiquement aux femmes et aux jeunes filles. Les ressources, les responsabilités et le pouvoir ne sont pas répartis équitablement entre femmes et jeunes filles et hommes et garçons. Eu égard à l'importance des écarts entre les sexes dans de nombreuses activités sportives, il faudra, pour remédier au problème, recourir à la discrimination positive et élaborer des programmes

Lutter contre le harcèlement et la violence des entraîneurs à l'égard des femmes

WomenSport International encourage tous les organismes sportifs à établir des codes d'éthique et de conduite à l'intention des entraîneurs; à favoriser un climat de débat ouvert au sujet du harcèlement et des abus sexuels; à développer l'autonomie des athlètes dans toute la mesure possible; à faire figurer les questions de harcèlement et d'abus sexuels dans les programmes d'éducation des entraîneurs; à introduire des mécanismes de plaintes et de médiation; et à adopter des procédures de sélection rigoureuses pour la nomination de tout le personnel.

Source : Women Sport International (WSI) Task Forces. The Sexual Harassment Task Force: Brochure on Sexual Harassment and Abuse in Sport. Women Sport International, États-Unis. Disponible sur le site : http://www.sportsbiz.bz/womensportinternational/taskforces/harassment_brochure.htm

spécifiquement destinés aux femmes et aux jeunes filles pendant une certaine période.

Les bases d'un cadre d'action rationnel aux fins de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les activités sportives sont déjà en place. Les organes aux niveaux international, régional et national, en particulier le mouvement des femmes et du sport, ont déployé d'importants efforts pour fournir des recommandations précises de politique générale en vue d'éliminer les déséquilibres que les femmes et les jeunes filles rencontrent dans leur participation aux sports, quel que soit le domaine ou le niveau. Ces organes se sont également employés à accélérer le changement, en particulier au moyen d'activités promotionnelles, de la recherche et de la collecte de données, du suivi des activités et de l'indication des progrès réalisés. Toutefois, ce cadre peut être nettement renforcé et élargi dans un certain nombre de domaines, y compris par l'affectation de ressources compte tenu de l'égalité des sexes, la fixation d'objectifs plus élevés s'agissant de la participation des femmes à des postes de responsabilité et à des fonctions dirigeantes et le suivi de la réalisation de ces objectifs; et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de codes de conduite concernant la violence, l'exploitation et le harcèlement dans le sport. Il faut également, à tous les niveaux, des plans d'action qui fournissent des directives concrètes sur les mesures à prendre et les personnes qui doivent les prendre, assortis de calendriers, d'objectifs concrets, d'incidences en matière de ressources et de dispositions relatives au contrôle et à l'établissement de rapports.

Il est nécessaire d'adopter une optique double en ce qui concerne les sports et les femmes et les jeunes filles handicapées : il faut, d'une part, faire en sorte que les problèmes des femmes et des jeunes filles handicapées soient systématiquement pris en compte dans tous les aspects des politiques et des programmes sportifs et,

de l'autre, fournir un appui spécifique, le cas échéant. Cela est essentiel pour que les femmes et les jeunes filles handicapées participent pleinement aux sports de loisir et de compétition, en tirent profit et acquièrent de l'autonomie à cette occasion.

S'agissant de la participation des femmes à la prise de décisions, il ne faut pas se limiter à accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilités mais améliorer l'efficacité et les incidences de la participation des femmes, en leur donnant un plus grand rôle dans l'élaboration des politiques, dans l'affectation des ressources et dans la mise au point et la gestion des programmes. Il conviendrait d'évaluer l'accès des femmes aux possibilités de promotion dans les organismes sportifs et d'identifier et de fournir des mécanismes d'appui en vue d'accroître ces possibilités. Il importe également d'évaluer à intervalles réguliers les incidences des mesures de discrimination positive et d'ajuster les stratégies en conséquence. En outre, il convient d'établir des bases de données sur les femmes occupant des fonctions dirigeantes dans le sport, à l'intention de ceux qui cherchent des candidates à des postes de responsabilités. En l'absence de telles bases de données, les organismes peuvent continuer à prétendre qu'aucune femme dotée des compétences ou de l'expérience nécessaires ne souhaite occuper des postes clés.

Il convient de prendre des initiatives qui visent à lutter contre toutes les formes de violence, d'exploitation et de harcèlement à divers niveaux, y compris dans les familles, les écoles, les équipes sportives et les communautés et lors de compétitions locales, nationales, régionales et internationales. Il faudrait avoir la volonté de créer des environnements sûrs et porteurs pour que les femmes et les jeunes filles puissent participer à des activités sportives. Ainsi, pour améliorer la sécurité et la sûreté, il faudra prêter attention à l'emplacement des installations, à un horaire approprié, à la conception

d'installations adaptées aux deux sexes et aux handicapés, tenant compte de la nécessité de vestiaires sûrs, dotés d'un éclairage satisfaisant et desservis par des moyens de transport adaptés. Les initiatives doivent aborder un certain nombre de problèmes essentiels, tels que les stéréotypes sexuels, les relations de pouvoir entre entraîneur et athlète ainsi que la relation entre les manifestations sportives internationales et la prostitution et le risque du trafic d'être humains à cette occasion.

Un certain nombre d'autres domaines critiques nécessitent une attention accrue. Il convient de renforcer sensiblement le contrôle et l'évaluation de l'incidence des initiatives, par exemple au moyen d'objectifs et de quotas. Des données fiables et comparables sont nécessaires, en tant que mécanisme de promotion et de sensibilisation et comme moyen pour améliorer l'efficacité du suivi et des rapports concernant la mise en œuvre des politiques et des programmes. Il faudrait chercher à améliorer la diffusion des données et des statistiques, y compris dans les médias. Il convient de prendre des initiatives pour constituer une solide base de données sur les stratégies qui ont fait leurs preuves et les pratiques prometteuses en vue d'accroître la participation des femmes et des jeunes filles aux activités sportives et de promouvoir le sport aux fins de l'égalité des sexes.

Il est essentiel d'adopter des stratégies visant à lutter contre la manière souvent inadéquate et négative dont le sport féminin est décrit dans les médias. Il convient de s'employer non seulement à accroître le nombre des reportages mais à en améliorer la qualité et le style. Les efforts peuvent, entre autres, viser à réduire la représentation, la commercialisation et la promotion sexualisées du sport féminin et à modifier les stéréotypes sexuels dominants pour refléter les progrès en matière d'égalité des sexes dans le sport.

Les exemples de sportives et la mise au point de mécanismes de tutorats constituent d'importantes stra-

tégies. Les modèles dont il faut s'inspirer et l'appui ne sont pas seulement nécessaires pour les jeunes filles et les femmes. Il existe également un besoin critique d'athlètes, d'entraîneurs, de journalistes et d'autres animateurs hommes, sensibles à l'égalité des sexes, qui pourraient servir de source d'inspiration aux garçons et aux jeunes hommes et leur fournir un appui.

Un changement organisationnel est particulièrement important, y compris en ce qui concerne la culture des organisations, leurs valeurs, normes, règles et procédures. Les aspects pratiques des modifications en matière d'organisation, comme l'établissement de calendriers appropriés et la fourniture de services de garderie, peuvent être critiques pour la pleine participation des femmes. Étant donné que les femmes sont actuellement faiblement représentées dans les organisations sportives, il incombe essentiellement aux hommes ayant des fonctions dirigeantes de promouvoir et de maintenir la modification organisationnelle nécessaire.

Toute une gamme d'acteurs devraient collaborer pour promouvoir l'accroissement de l'accès et de la participation des femmes et des jeunes filles à tous les domaines sportifs ainsi que

les avantages qu'elles en tirent. Parmi ces acteurs, on trouve les pouvoirs et organismes publics ainsi que les organismes sportifs aux niveaux local, national et international, les établissements de recherche et de formation, les organisations et réseaux féminins de même que les organismes de développement. Il faudrait également obtenir la participation active des particuliers qui s'occupent de la promotion et de la réalisation des activités sportives ainsi que de la recherche et de l'établissement de rapports à leur sujet ou qui ont une quelconque influence sur les activités sportives — par exemple les entraîneurs, les dirigeants, d'autres responsables, les journalistes et les athlètes eux-mêmes. Un important défi, que l'on n'a pas suffisamment cherché à relever, consiste à déterminer les moyens de développer la responsabilisation de ces acteurs essentiels.

Les hommes et les jeunes garçons devraient également faire l'objet d'une formation relative à l'égalité des sexes dans le sport et à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Le mouvement sur les femmes et le sport devrait identifier des alliés critiques parmi les hommes athlètes, entraîneurs, dirigeants ou ceux qui occupent d'autres

fonctions de direction, y compris dans les médias. Les hommes doivent être incités à jouer un rôle d'appui plus visible. Il est également essentiel d'assurer un suivi pour garantir l'efficacité du programme de formation fourni aux femmes et aux hommes.

D'autres alliés critiques pourraient également être identifiés, par exemple dans les parlements, ainsi que dans les mécanismes nationaux mis en place pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, comme les ministères de la femme, les commissions sur l'égalité des sexes et les médiateurs.

L'Année internationale du sport et de l'éducation physique en 2005 a suscité une attention considérable envers la question du sport et du développement dans le monde entier. Il est maintenant temps de tirer profit de l'impulsion créée par l'Année internationale et d'assurer l'intégration systématique et efficace d'une perspective d'égalité des sexes dans tous les domaines et à tous les niveaux des activités sportives. Tous les acteurs clés doivent réaliser des efforts concertés pour progresser en matière d'égalité des sexes dans le sport et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles grâce au sport.

Notes

- 1 History of Women in Sports Timeline, 1930-1959 and 1990-1997. Disponible sur le site : www.northnet.org/stlawrenceaauw/timeline3.htm et www.northnet.org/stlawrenceaauw/timeline6.htm
- 2 History of Women in Sports Timeline, 1899. Disponible sur le site : www.northnet.org/stlawrenceaauw/timeline.htm
- 3 Oglesby, Carole A., en collaboration avec le Groupe de travail international sur les femmes et le sport, the International Association of Physical Education for Women and Girls, le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (2006). « Positive Embodiment: Contributions of Sport, Exercise and Physical Recreation to the Life-long Development of Girls and Women », exposé rédigé pour la Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies.
- 4 Organisation mondiale de la santé (2007a). *Why move for health*. Genève (Suisse). Disponible sur le site : <http://www.who.int/moveforhealth/en/>
- 5 Organisation mondiale de la santé (2007b). *Women and Physical Activity*. Genève (Suisse). Disponible sur le site : http://www.who.int/moveforhealth/advocacy/information_sheets/woman/en/index.html
- 6 Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (2003). *Sport as a tool for development and peace: Towards Achieving the United Nations Millennium Development Goals*. New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/sport2005/>
- 7 Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 8 Guthrie, S. R., et S. Castelnovo (2001) "Disability management among women with physical impairments: The contribution of physical activity". Dans *Sociology of Sport Journal*, 18 (2001):16-17, cité dans Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 9 Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 10 Organisation mondiale de la santé (2007c). *Physical activity and older people: For people of all ages, physical activity improves the quality of life in many ways*. Genève (Suisse). Disponible sur le site : http://www.who.int/moveforhealth/advocacy/information_sheets/elderly/en/index.html
- 11 Ibid.
- 12 Bailey, Richard, I. Wellard et H. Dismore (2004). *Girls' participation in physical activities and sports: Benefits, patterns, influences and ways forward*. Centre for Physical Education and Sport Research. United Kingdom: Canterbury Christ Church University College. Disponible sur le site : <http://www.icsspe.org/portal/download/Girls.pdf?PHPSESSID=002ba9b543c789519ae82d8eaf0862b8>
- 13 Darlison, E. (1998). *Gender, sport, physical activity and social development*. Document non publié, Paris, UNESCO. Cité dans : Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 14 Assemblée générale des Nations Unies (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948. New York.
- 15 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1978). *Charte internationale de l'éducation physique et du sport*. Adoptée par la Conférence générale à sa vingtième session, le 21 novembre 1978. Paris (France).
- 16 Organisation des Nations Unies (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989. New York.
- 17 Organisation des Nations Unies (2006a). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/106 du 13 décembre 2006. New York.
- 18 La Rivière-Zijdel, Lydia (2007). « The Convention as an instrument to advance sport participation of women and girls with disabilities: A response from the International Working Group on Women and Sport ». Dans *Sport in the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities*. Groupe de travail international sur les personnes handicapées et le sport Boston (États-Unis) : Northeastern University.
- 19 Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (2003), op. cit.
- 20 Organisation des Nations Unies (2006b). *Le sport au service du développement et de la paix : progrès et perspectives*. Rapport du Secrétaire général (A/61/373). New York.
- 21 Organisation des Nations Unies (1995). *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes Beijing, 4-15 septembre 1995*. New York (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13). Voir Domaine critique B, Éducation et formation des femmes, objectif stratégique B.2., par. 83(m) et Domaine critique C, les femmes et la santé, objectif stratégique C.2., par. 107(f).
- 22 Commission de la condition de la femme (1999). *Rapport sur les travaux de la quarante-troisième session de la Commission*. (E/1999/27-E/CN.6/1999/10). New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/43sess.htm#official>
- 23 Organisation des Nations Unies (2000a). *Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing*. Résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire, (A/RES/S-23/3), par. 95(h). New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/womenwatch/daw/followup/reports.htm>
- 24 Organisation des Nations Unies (2006c) : *Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix*. Résolution 61/10 adoptée par l'Assemblée générale le

- 3 novembre 2006. New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/r60.htm>
- 25** Organisation des Nations Unies (1979). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Adoptée par l'Assemblée générale le 18 octobre 1979, New York.
- 26** Recommandation générale n° 25 concernant le premier paragraphe de l'article 4 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, portant sur les mesures temporaires spéciales, par. 38.
- 27** Comité international olympique (2004). Charte olympique. Lausanne, (Suisse). Disponible sur le site : http://multimedia.olympic.org/pdf/en_report_122.pdf
- 28** Groupe de travail international sur la femme et le sport (1998). *L'Appel à l'action de Windhoek*. Namibie. Disponible sur le site : <http://www.iwg-gti.org/e/windhoek/call.htm>
- 29** Groupe de travail international sur la Femme et le Sport (2002b). *Le Communiqué de Montréal*. Canada. Disponible sur le site : <http://www.canada2002.org/e/communiqué/index.htm>
- 30** La Directrice de la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, Carolyn Hannan, a prononcé une allocution d'ouverture intitulée « Challenging the gender order ». Quatrième Conférence mondiale sur la femme et le sport, Kumamoto (Japon), 11-14 mai 2006. Disponible sur le site : www.un.org/womenwatch/daw
- 31** Bureau des Nations Unies à New York pour le sport au service de la paix et du développement (2005). *United Nations Sport Bulletin*, n° 4, 15 juin, New York. Disponible sur le site : http://www.un.org/sport2005/newsroom/bulletin/united_nations_sport_bulletin_4_15_june_05.pdf
- 32** Conseil de l'Europe (2000). Résolution sur la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles dans les activités sportives, Strasbourg (France) : Assemblée parlementaire, deuxième partie de la session de 2005. Disponible sur le site : <http://assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/ta05/EREC1701.htm>
- 33** Conseil de l'Europe (2000). Résolution relative à la prévention du harcèlement et de l'abus sexuel des femmes, des jeunes et des enfants dans le sport. Bratislava (Slovaquie), neuvième Conférence des ministres européens. Disponible sur le site : http://www.coe.int/t/dg4/sport/Resources/texts/spres00.3_en.asp
- 34** Confédération africaine des sports pour handicapés (2002). *Politique : participation des femmes et des jeunes filles aux activités sportives et récréatives*. Disponible sur le site : www.iwg-gti.org/e/archives/ASCOD%20Policy.pdf
- 35** Groupe intérim asiatique de travail sur les femmes et le sport (2001). *Asian Women and Sport Action Plan 2001*, 15 décembre 2001, Osaka (Japon). Disponible sur le site : http://www.jws.or.jp/ae/actionplan_eng.pdf
- 36** Deuxième Conférence asiatique sur les femmes et le sport (2003). Résolutions de la Conférence de Doha, adoptées le 20 décembre 2003 à Doha (Qatar). Disponible sur le site : <http://www.sportanddev.org/data/document/document/49.pdf>
- 37** Troisième Conférence asiatique sur les femmes et le sport (2005). *The Yemen challenge*, Sanaa (Yémen), 11-12 mai. Disponible sur le site : <http://www.sportanddev.org/data/document/document/41.doc>
- 38** Fédération des jeux du Commonwealth (2006). Statut. Royaume-Uni. Disponible sur le site : <http://www.thecgf.com/about/constitution.pdf>
- 39** Organisation internationale du Travail (2006). « Le BIT célèbre la Journée internationale de la femme. Des championnes pressent les femmes d'intensifier le combat pour la justice sociale ». Communiqué de presse ILO/06/8, 8 mars 2006.
- 40** Ibid.
- 41** Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (2003), op. cit.
- 42** Ibid.
- 43** Oglesby, Carole A., et al., (2006), op. cit.
- 44** Ibid.
- 45** Ibid.
- 46** Sabo, Don, K. Miller, M. Farrell, G. Barnes et M. Melnick (1998). *The Women's Sports Foundation report: Sport and teen pregnancy*. East Meadow, New York : Women's Sports Foundation
- 47** Erkut, Sumru, et A. Tracy (2005), *Sports as Protective of Girls' High-Risk Sexual Behavior 2000-2005*. Wellesley, MA: Wellesley Centers for Women, Wellesley College. Disponible sur le site : http://www.wcwonline.org/joomla/index.php?option=com_content&task=view&id=678&Itemid=54
- 48** Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (2003), op. cit.
- 49** Organisation des Nations Unies (2006d). Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, cinq ans plus tard. Rapport du Secrétaire général (A/67/136), New York, par. 12.
- 50** Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (2003), op. cit.
- 51** Organisation des Nations Unies (2000b). Résolution 1325 (2000) adoptée par le Conseil de sécurité le 31 octobre 2000 à New York. Disponible sur le site : http://www.un.org/events/res_1325e.pdf
- 52** Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 53** Bailey, R., I. Wellar et H. Dismore (2004), op. cit.
- 54** Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (2003), op. cit.

- 55 Brady, Martha (2005). "Letting girls play: Using sport to create safe spaces and build social assets". Dans *Promoting healthy, safe, and productive transitions to adulthood*, Exposé n° 1, mai 2005. New York: Population Council. Disponible sur le site : http://www.popcouncil.org/pdfs/TABriefs/GFD_BRIEF1_SPORTS_update.pdf
- 56 Mouvement olympique (2004). « Femmes et sport ». Dans *Revue olympique*, février. Lausanne (Suisse). Consulter : http://www.olympic.org/common/asp/download_report.asp?file=en_report_792.pdf&id=792
- 57 Organisation des Nations Unies (2007). *United Nations Sports Bulletin*, n° 24, 15 janvier 2007. Disponible sur le site : http://www.un.org/sport2005/newsroom/un_sport_bulletin.html
- 58 History of Women in Sports Timeline, 1900-1929. Disponible sur le site : www.northnet.org/stlawrenceaauw/timelne2.htm
- 59 Mouvement olympique. *Women and sport in the Olympic Games*. Disponible sur le site : http://www.olympic.org/uk/organisation/missions/women/activities/women_uk.asp
- 60 Shapiro, Leonard (2006). *Burk Still Is Pressuring Augusta National*, jeudi 6 avril. États-Unis: Washington Post. Voir : <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/04/05/AR2006040502281.html>
- 61 Bureau international du Travail (2006) « Les femmes dans le monde du sport : des chances égales ? ». Genève : *Travail*. Le magazine de l'OIT, n° 56. Disponible sur le site : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--dgreports/--dcomm/documents/publication/dwcms_080599.pdf
- 62 Juliet Macur (2006). "Woman Breaks the Pin Barrier In Making the Pro Bowlers Tour". Dans *The New York Times*, 15 juin 2006. Disponible sur le site : <http://www.nytimes.com/2006/06/15/sports/othersports/15bowler.html?ex=1308024000&en=7a2d3dcf68138dc8&ei=5088&partner=rssnyt&emc=rss>
- 63 History of Women in Sports Timeline, 1900-1929 et 1930-1959 et 1990-1997. Disponible sur le site : www.northnet.org/stlawrenceaauw/timelne2.htm et www.northnet.org/stlawrenceaauw/timelne3.htm et www.northnet.org/stlawrenceaauw/timelne6.htm
- 64 Murray, Sarah (2002). *Unveiling Myths: Muslim Women and Sport*. New York: Women's Sports Foundation. Consulter : <http://www.womenssportsfoundation.org/cgi-bin/iowa/issues/part/article.html?record=863>
- 65 Ibid.
- 66 Islamic Federation of Women Sport. Voir : <http://www.ifws.org/English/Default.aspx?page=AsasName>
- 67 "Objectives of Women Islamic Games Met, American Coach", 28 septembre 2005. Disponible sur le site : <http://www.chnpress.com/news/?Section=1&id=1251>
- 68 Women's Sports Foundation (2006). "Muslim women in sport: A minority within a minority", *WSF Factsheet*. Décembre 2006.
- 69 Oglesby, Carole A., et al., op. cit.
- 70 Meier, Marianne (2005). *Gender Equity, Sport and Development*. Suisse : Académie suisse pour le développement.
- 71 Mennesson, C., et J. Clement (2003). "Homosociability and Homosexuality: The Case of Soccer Played by Women". Dans *International Review for the Sociology of Sport*, 2003, 38, 3 sept., 311-330; Plymire, Darcy, et P. Forman (2001). "Speaking of Cheryl Miller: Interrogating the Lesbian Taboo on a Women's Basketball Newsgroup". *National Women's Studies Association Journal*; Elling, Agnes, P. De Knop et A. Knoppers, (2000). "The Social Integrative Meaning of Sport: A Critical and Comparative Analysis of Policy and Practice in the Netherlands." *Sociology of sport journal*. 18.4: et A. De Jong (13 avril 2005). "Female athletes face lesbian stereotypes". *Daily Bruin*; UCLA ; et Wright, Jan, et C. Gill. "Sport, the media and the construction of compulsory heterosexuality: a case study of Women's Rugby Union." *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 34, n° 3.
- 72 Organisation internationale du Travail. « Le BIT célèbre la Journée internationale de la femme. Des championnes pressent les femmes d'intensifier le combat pour la justice sociale ». Communiqué de presse ILO/06/8, 8 mars 2006.
- 73 "Bihar's football crazy girls", BBC News, 26 juin 2006. Disponible sur le site : http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/south_asia/5094308.stm
- 74 Le Mouvement olympique (2004), op. cit.
- 75 Riordan, James (2000). "Chinese Women and Sport Success, Sexuality, Suspicion", Dans *Women in Sport and Physical Activity Journal*. 31 mars 2000, vol. 9, n° 1.
- 76 *Provisional Programme of Play*. Wimbledon. Site Web officiel. Disponible sur le site : http://www.wimbledon.org/en_GB/about/guide/schedule.html
- 77 www.pay-equity.org/PDFs/sports-professional.pdf (tiré de OIT : « Facts on Women at Work », mars 2006).
- 78 Information communiquée par Johanna Adriaanse. Groupe de travail international sur les femmes et le sport.
- 79 "The World's Best-Paid Athletes", 22 mars 2006. Disponible sur le site : http://www.forbes.com/business/2006/03/22/woods-sharapova-nike_cx_lr_0322athletes_2.html
- 80 Lacey, Rose (2006). *Sports Business, The World's Best-Paid Athletes*. 3 mars. New York: Forbes.com. Consulter : http://www.forbes.com/business/2006/03/22/woods-sharapova-nike_cx_lr_0322athletes_2.html
- 81 Chrisler, J. C. et J. M. Lamont (2002). "Can exercise contribute to the goals of feminist therapy?" Dans *Women & Therapy*, 25(2) 2002, p. 9-22, cité dans : Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.

- 82 Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 83 Australian Sports Commission (2001). *Pregnancy in Sport — Forum Outcomes*, 1er août. Sydney (Australie): Wentworth Rydges. Disponible sur le site : <http://www.ausport.gov.au/women/forum.asp>
- 84 "Another School Barrier for African Girls: No Toilet". Dans *The New York Times*, 23 décembre 2005. Disponible sur le site : <http://www.ausport.gov.au/women/fssex.asp>
- 85 Ibid.
- 86 Australian Sports Commission. *Women & Sport — Issues*. Disponible sur le site : <http://www.ausport.gov.au/women/fssex.asp>
- 87 Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 88 Comité international olympique, Commission médicale, Groupe de travail sur les femmes et le sport (2005). *Position Stand on the Female Athlete Triad*. Indianapolis (États-Unis) : American Colleges of Sports Medicine. Disponible sur le site : http://multimedia.olympic.org/pdf/en_report_917.pdf
- 89 Ibid.
- 90 Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 91 Ibid.
- 92 Feminist Majority Foundation (1995). "Empowering Women in Sports". Dans *Empowering Women Series*, n° 4. États-Unis. Disponible sur le site : <http://www.feminist.org/research/sports/sports2.html>
- 93 Feminist Majority Foundation. "Gender Equity in Athletics and Sports". Disponible sur le site : <http://www.feminist.org/sports/titleIXfactsheet.asp>
- 94 Ibid.
- 95 "Equal cheers for boys and girls draw some boos". Dans *The New York Times*, 14 janvier 2007.
- 96 Hardman, Kenneth (2004). *An Update on the Status of Physical Education in Schools Worldwide: Technical Report for the World Health Organization*, Organisation mondiale de la santé. Disponible sur le site : <http://www.icsspe.org/portal/download/PEworldwide.pdf>
- 97 Ibid.
- 98 United States Centers for Disease Control and Prevention (2001). *Data on Disability Health Disparities, Healthy People 2010 Fact Sheet*. Disponible sur le site : www.cdc.gov. Cité dans Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 99 La Rivière-Zijdel, Lydia (2006). *Discovering and Harnessing Changes: Paradigms of Change*. Kuala Lumpur: South-East Asia Women in Sports conference; et La Rivière-Zijdel, Lydia (2007). *Weerbaarheid krijgen we niet in onze opvoeding aangeleerd*. Dans *De weerbare sporter*, Wieldraayer et al., Deventer: daM Publications
- 100 Comité paralympique international (2001). *Women and sport progress report*. Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.paralympic.org/release/Main_Sections_Menu/News/Current_Affairs/2001_10_31_a.html
- 101 La Rivière-Zijdel, Lydia (2007). "The Convention as an instrument to advance sport participation of women and girls with disabilities: A response from the International Working Group on Women and Sport". Dans *Sport in the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities*, International Disability in Sport Working Group, Northeastern University
- 102 Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 103 Guthrie, S. R., et S. Castelnuovo (2001). "Disability management among women with physical impairments: The contribution of physical activity". Dans *Sociology of Sport Journal*, 18 (2001):16-17, cité dans Oglesby, Carole A., et al., (2006), op. cit.
- 104 Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 105 Communication avec Lydia la Rivière-Zijdel.
- 106 Comité paralympique international (2006). *IPC women in sport leadership toolkit: Increasing opportunities for women in Paralympic sport*. Bonn (Allemagne): IPC. Disponible sur le site : http://www.paralympic.org/release/Main_Sections_Menu/IPC/Organization/Standing_Committees/Commission_Women_Sport/WISC.html
- 107 Pour les rapports, consulter le site : www.paralympic.org/release/Main_Sections_Menu/IPC/Organization/Standing_Committees/Commission_Women_Sport/WISC.html
- 108 "IPC Celebrates International Women's Day 2005", 8 mars 2005. Disponible sur le site : http://www.paralympic.org/release/Main_Sections_Menu/Media/Press_Releases/2005_03_08_a.html
- 109 Comité paralympique international, op. cit.
- 110 Ibid.
- 111 Fasting, Kari et Nadezda Knorre (2005). *Women in Sport in the Czech Republic: The Experiences of Female Athletes*. Prague, République tchèque : École norvégienne des sciences des sports et Comité olympique tchèque.
- 112 Comité international olympique (2005). *Africa sets the pace in the promotion of women in sport*. Site Web officiel du Mouvement olympique. Disponible sur le site : http://www.olympic.org/uk/organisation/missions/women/full_story_uk.asp?id=1582
- 113 Comité international olympique et the Institute of Sport and Leisure Policy (2004). *Femmes et fonctions dirigeantes dans le Mouvement olympique*. Loughborough, Royaume-Uni : Université de Loughborough. Disponible sur le site : http://multimedia.olympic.org/pdf/en_report_994.pdf
- 114 Le Mouvement olympique (2004), op. cit.
- 115 Kennesaw State University (2005). *International Summit: Effecting social change through women's leadership in sports*. Disponible sur le site : <http://www.kennesaw.edu/sport2005/index.shtml>
- 116 Organisation internationale du Travail. « Le BIT célèbre la Journée internationale de la femme. Des championnes pressent les femmes d'intensifier le combat pour la justice sociale ». Communiqué de presse ILO/06/8, 8 mars 2006. Genève.

- 117 « L'Association canadienne des entraîneurs lance une campagne de trois ans pour augmenter le nombre d'entraîneuses au niveau communautaire ». Dans *Canada Sports News Online*, 7 février 2006. Disponible sur le site : http://www.canadiansport.ca/news/news_view_e.cfm?id=9449&search=&show=&month=&year=&searchwhere
- 118 Groupe de travail international sur la femme et le sport (1994). *La Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport : les femmes, le sport et le défi du changement*. Disponible sur le site : <http://www.iwg-gti.org>
- 119 Comité international olympique (2005). *Activités d'appui*. Site officiel du Mouvement olympique. Disponible sur le site : http://www.olympic.org/uk/organisation/missions/women/activities/activities_uk.asp
- 120 History of Women in Sports Timeline, 1960-1979. Disponible sur le site : www.northnet.org/stlawrenceaauw/timeline4.htm
- 121 Ms. Magazine, Été 2004, vol. 14, n° 2, p. 54. Tiré de OIT (2006), *Facts on Women at Work* (2006).
- 122 Phillips, Murray G. (1996). *An illusory image: A report on the media coverage and portrayal of women's sport*. Australie : Publications de la Commission sportive australienne.
- 123 Mickan, Pat. *Proof Committee Hansard*, 4 August 2006. Australie : South Australian Premier's Council for Women. Disponible sur le site : http://www.aph.gov.au/senate/committee/ecita_ctte/womeninsport/report/c06.pdf
- 124 "Women's sports takes a hit when Wie faces the men", Dans *Sports Illustrated*, 20 juillet 2005. Disponible sur le site : http://sportsillustrated.cnn.com/2005/writers/frank_deford/07/20/michelle.wie/
- 125 "Q & A: Media Coverage of Women's Sports". Voir : <http://www.womenssportsfoundation.org/cgi-bin/iowa/issues/media/article.html?record=965>
- 126 Deford, Frank (2004). "Timing is everything: The women's NCAA tournament should be moved to February", Dans *Sports Illustrated*, réseau CNN, 17 mars. Disponible sur le site : http://images.si.com/2004/writers/frank_deford/03/17/viewpoint/index.html
- 127 Information communiquée par Carole A. Oglesby.
- 128 Phillips, Murray G. (1996). *An illusory image: A report on the media coverage and portrayal of women's sport*. Australie : publications de la Commission australienne des sports; et Dianne Jones (2004). "Half the Story? Olympic Women on ABC News Online". *International Australia incorporating Culture and Policy* (110), p. 132-146
- 129 Lynn, Susan (2002). "Selling Girls Short: Advertising and Gender Images in *Sports Illustrated for Kids*". Dans *Women in Sport and Physical Activity Journal*, automne 2002, vol. 11, n° 2. Virginie : National Association for Girls and Women in Sports. p.77.
- 130 Huang, Thomas (2004). "August 2004 Olympian Too Sexy for their Own Good? *Dallas Morning News*, 22 août 2004. Disponible sur le site : <http://www.womenssportsfoundation.org/cgi-bin/iowa/issues/media/article.html?record=1064>
- 131 Commission australienne des sports. *Women and Sport Issues: Sexploitation*. Disponible sur le site : <http://www.ausport.gov.au/women/fssex.asp>
- 132 Huang, Thomas (2004), op. cit.
- 133 Ibid.
- 134 Commission australienne des sports. *Women and Sport Issues: Sexploitation*. Disponible sur le site : <http://www.ausport.gov.au/women/fssex.asp>
- 135 Ibid.
- 136 Bradley Reus, Charlotte (2006). *Abuso en el deporte*. Mexico : Asociación Civil Deporte, Mujer y Salud, p. 3.
- 137 Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.
- 138 Fasting, Kari (2005). Research on sexual harassment and abuse in sport. Disponible sur le site : <http://www.idrottsforum.org/articles/fastingsfasting050405.pdf>
- 139 Bradley Reus, Charlotte (2006), op. cit.
- 140 White, Anita, et D. Scoretz, (2002), *De Windhoek à Montreal : Rapport d'étape sur les femmes et le sport, 1998-2002*. Gare centrale de Tokyo-Chiyoda. Japon : Groupe de travail international sur les femmes et le sport, Secrétariat du groupe. Disponible sur le site : http://www.sportdevelopment.org.uk/html/women_progress_report_2002.html
- 141 Ibid.
- 142 Fasting, Kari et Nadezda Knorre (2005), op. cit.
- 143 Bradley Reus, Charlotte (2006), op. cit. p.3
- 144 Ibid.
- 145 Deford, Frank (2003). Commentaire à "Morning Edition". National Public Radio. 23 juillet. Disponible sur le site : <http://www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=1354651>
- 146 "Berlin, capital of football and prostitution". Dans *Guardian Weekly*, 19 mars 2006
- 147 Smee, Jess (2006). *Society: Forced Prostitution Shadows World Cup*, Berlin: Inter Press Service IPS, 13 juin 2006. Disponible sur le site : <http://ipsnews.net/news.asp?idnews=33590>
- 148 Hennig, J., et al. (2006). *Trafficking in human beings and the 2006 World Cup in Germany: Draft Report*. Bureau international pour les migrations. Voir également: *No Rise in Human Trafficking in Germany Due to World Cup*, 15 juillet 2006. Voir : <http://www.humantrafficking.org/updates/382>
- 149 « Row over special visas for women for World Cup », Indo Asian News Service, 10 mars 2006. Disponible sur le site : <http://in.sports.yahoo.com/060310/43/62wno.html>
- 150 Conseil de l'Europe (2005), op. cit.
- 151 Conseil de l'Europe (2005), op. cit.
- 152 WomenSport International, *Sexual Harassment and abuse of girls and women in sport, WSI Position Statement*. États-Unis; WomenSport International. Voir : <http://www.sportsbiz.bz/womensportinternational/archives/index.htm#IOCCconsensus>
- 153 Oglesby, Carole A., et al. (2006), op. cit.

Références

- Bailey, Richard, I. Wellard et H. Dismore (2004). *Girls' participation in physical activities and sports: Benefits, patterns, influences and ways forward*. Centre for Physical Education and Sport Research. Royaume-Uni: Canterbury Christ Church University College. Disponible sur le site : <http://www.icsspe.org/portal/download/Girls.pdf?PHPSESSID=002ba9b543c789519ae82d8eaf0862b8>
- Bradley Reus, Charlotte (2006). *Abuso en el deporte*. Mexico : Asociación Civil Deporte, Mujer y Salud.
- Brady, Martha (2005). "Letting girls play: Using sport to create safe spaces and build social assets". Dans *Promoting healthy, safe, and productive transitions to adulthood*, Exposé n° 1, mai 2005. New York: Population Council. Disponible sur le site : http://www.popcouncil.org/pdfs/TABriefs/GFD_BRIEF1_SPORTS_update.pdf
- et B.K. Arjmand (2002). *Letting Girls Play: The Mathare Youth Association's Football Program for Girls*. New York: The Population Council Inc. Disponible sur le site : <http://www.popcouncil.org/pdfs/girlsplay.pdf>
- Bureau de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique *L'Année internationale du sport et de l'éducation physique*. New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/sport2005/>
- Bureau des Nations Unies pour le sport au service de la paix et du développement (2005). *United Nations Sports Bulletin*, n° 14, 22 décembre. New York. Consulter : http://www.un.org/sport2005/newsroom/bulletin/un_sport_bulletin_14.pdf
- (2005). *United Nations Sports Bulletin*, n° 4, 15 juin. New York. Consulter : http://www.un.org/sport2005/newsroom/bulletin/united_nations_sport_bulletin_4_15_june_05.pdf
- (2006). *United Nations Sports Bulletin*, n° 20, 26 juin. New York. Disponible sur le site : http://www.un.org/sport2005/newsroom/bulletin/un_sport_bulletin_20.pdf
- (2007). *United Nations Sports Bulletin*, n° 24, 15 janvier 2007. New York. Consulter : http://www.un.org/sport2005/newsroom/un_sport_bulletin.html
- Bureau international du Travail (2006). « Les femmes dans le monde du sport : des chances égales ? » Genève : *Travail*, le magazine de l'OIT, n° 56. Disponible sur le site : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--dgreports/---dcomm/documents/publication/dwcms_080599.pdf
- Comité international olympique (2000). *Résolution de la deuxième Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport*. Paris (France). Disponible sur le site : http://www.olympic.org/common/asp/download_report.asp?file=en_report_757.pdf&id=757
- (2004). *Charte olympique*. Lausanne (Suisse). Consulter : http://multimedia.olympic.org/pdf/en_report_122.pdf
- et Institute of Sport and Leisure Policy, (2004). *Femmes et fonctions dirigeantes dans le Mouvement olympique*. Royaume-Uni : Loughborough University. Disponible sur le site : http://multimedia.olympic.org/pdf/en_report_994.pdf
- Comité international paralympique (2001). *Rapport d'étape sur les femmes et le sport*. Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.paralympic.org/release/Main_Sections_Menu/News/Current_Affairs/2001_10_31_a.html
- (2006). *IPC women in sport leadership toolkit: Increasing opportunities for women in Paralympic sport*. Bonn (Allemagne). Disponible sur le site : http://www.paralympic.org/release/Main_Sections_Menu/IPC/Organization/Standing_Committees/Commission_Women_Sport/WISC.html
- Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1996). *Rapport du Comité sur les travaux de sa quinzième session (A/51/38)*. New York. Consulter : <http://www.un.org/esa/gopher-data/ga/cedaw/15/report/9611934E.EN>
- Commission australienne des sports (2001). *Pregnancy in Sport — Forum Outcomes*. Sydney. Disponible sur le site : <http://www.ausport.gov.au/women/forum.asp>
- Commission de la condition de la femme (1998). *Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-deuxième session (E/CN.6/1998/12-E/1998/27)*. New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/documents/eco-soc/docs/1998/e1998-27.htm>
- (1999). *Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-troisième session (E/1999/27-E/CN.6/1999/10)*. New York. Consulter : <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/43sess.htm#official>
- Commonwealth Games Federation (2006). *Constitution*. Royaume-Uni. Disponible sur le site : <http://www.thecgf.com/about/constitution.pdf>
- Confédération africaine des sports pour handicapés (2002). *Policy: Women and Girls Participation in Sport and Recreation*. Le Caire. Disponible sur le site : www.iwgf-gti.org/e/archives/ASCOD%20Policy.pdf
- Conseil de l'Europe (2000). *Résolution relative à la prévention du harcèlement et de l'abus sexuels des femmes, des jeunes et des enfants dans le sport*. Bratislava (Slovaquie) : neuvième Conférence des ministres européens responsables du sport. Disponible sur le site : http://www.coe.int/t/dg4/sport/Resources/texts/spres00.3_en.asp
- (2005). *Recommandation 1701: Discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles dans les activités sportives*. Strasbourg (France). Assemblée parlementaire, deuxième partie de la session de 2005. Disponible sur le site : <http://assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/ta05/EREC1701.htm>

- Deford, Frank (2004). « Timing is everything: The women's NCAA tournament should be moved to February ». Dans *Sports Illustrated*, site du réseau CNN, 17 mars. Consulter : http://images.si.com/2004/writers/frank_deford/03/17/viewpoint/index.html
- Deuxième Conférence asiatique sur les femmes et le sport (2003). Résolutions de la Conférence de Doha, adoptées le 20 décembre 2003. Doha (Qatar). Disponible sur le site : <http://www.sportanddev.org/data/document/document/49.pdf>
- Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (2003). *Le sport au service du développement et de la paix : vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*. New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/sport2005/>
- Fasting, Kari (2005). *Research on sexual harassment and abuse in sport*. Oslo (Norvège) : Institutt for Samfunnsfag, Norges idrettshøgskole. Disponible sur le site : <http://www.idrottsforum.org/articles/fastings/fastings050405.pdf>
- et Nadezda Knorre (2005). *Women in Sport in the Czech Republic: The Experiences of Female Athletes*. Prague (République tchèque) : École norvégienne de la science des sports et Comité tchèque olympique.
- Feminist Majority Foundation (1995). « Empowering Women in Sports ». Dans *Empowering Women Series*, n° 4. États-Unis. Disponible sur le site : <http://www.feminist.org/research/sports/sports2.html>
- Groupe de travail de la Commission médicale du Comité international olympique sur la femme et le sport (2005). *Position Stand on the Female Athlete Triad*. Indianapolis (États-Unis) : American College of Sports Medicine. Disponible sur le site : http://multimedia.olympic.org/pdf/en_report_917.pdf
- Groupe de travail international sur les femmes et le sport (1994). *La Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport : les femmes, le sport et le défi du changement*. Royaume-Uni. Consulter : <http://www.iwg-gti.org/e/brighton/index.htm#top1>
- (1998). *L'appel à l'action de Windhoek*. (Namibie) : Conférence mondiale sur les femmes et le sport. Disponible sur le site : <http://www.iwg-gti.org/e/windhoek/call.htm>
- (2002a). *La boîte à outils de Montréal. Legs de la Conférence mondiale de 2002*. Canada : Groupe de travail international sur les femmes et le sport. Disponible sur le site : <http://www.canada2002.org/e/toolkit/introduction/index.htm>
- (2002b). *Le communiqué de Montréal* (Canada). Disponible sur le site : <http://www.canada2002.org/e/communique/index.htm>
- (2002c). *Rapport d'étape sur les femmes et le sport 1998-2002*. Bonn (Allemagne). Consulter : http://www.canada2002.org/e/progress/worldwide/chapter3_america.htm
- Hardman, Kenneth (2004). *An Update on the Status of Physical Education in Schools Worldwide: Rapport technique établi pour l'Organisation mondiale de la santé*. Genève (Suisse). Disponible sur le site : <http://www.icsspe.org/portal/download/PEworldwide.pdf>
- Interim Asian Women and Sport Working Group (2001). *Asian Women and Sport Action Plan 2001*, 15 décembre 2001. Osaka (Japon). Disponible sur le site : http://www.jws.or.jp/ae/actionplan_eng.pdf
- International Association of Physical Education and Sport for Girls and Women (2005). *Newsletter*. Royaume-Uni. Disponible sur le site : <http://www.iapesgw.org/Newsletters/IAPESGW%20Newsletter%20December%202005.doc>
- Jones, Dianne (2004). *Half the Story: Olympic Women on ABC News Online*. Australie : Media International.
- Kessler Bodiang C., et al. (2005). *Le sport au service du développement et de la paix*. Genève (Suisse). Direction du développement et de la coopération. Disponible sur le site : <http://www.maggingen2005.org/index.cfm?id=117>
- Klein, Michael (2004). « Work and Play: International Evidence of Gender Equality in Employment and Sports ». Dans *Journal of Sports Economics*, vol. 5, n° 3. Medford, Massachusetts (États-Unis) : Université Tufts. Disponible sur le site : <http://jse.sagepub.com/cgi/reprint/5/3/227>
- Kluka, Darlene A., C. Melling et D. Sco-retz (ed.). (2000). *Women, Sport and Physical Activity: Sharing Good Practice*. Berlin, (Allemagne). Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport.
- La Rivière-Zijdel, Lydia (2007). « The Convention as an instrument to advance sport participation of women and girls with disabilities: Réponse du Groupe de travail international sur les femmes et le sport ». Dans *Sport in the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities*, Groupe de travail international sur le handicap dans le sport. Boston (États-Unis) : Université Northeastern.
- Lynn, Susan (2002). « Selling Girls Short: Advertising and Gender Images in *Sports Illustrated for Kids* ». Dans *Women in Sport and Physical Activity Journal*, automne 2002, vol. 11, n° 2. Virginie (États-Unis) : National Association for Girls and Women in Sports.
- Meier, Marianne (2005). *Gender Equity, Sport and Development*. Genève (Suisse) : Académie suisse du développement.
- Mickan, Pat. (2006). *Proof Committee Hansard*. 4 août. Australie : South Australian Premier's Council for Women. Disponible sur le site : http://www.apf.gov.au/senate/committee/ecita_ctte/womeninsport/report/c06.pdf

- Moaveni, Azadeh (2006). "Goals of Freedom". 4 juin. Téhéran: *TIME Europe*, vol. 167, n° 24. Disponible sur le site : <http://www.time.com/time/printout/0,8816,1200728,00.html>
- Mouvement olympique (2004). « Femmes et sport ». Dans *Revue olympique*. Février. Lausanne (Suisse). Disponible sur le site : http://www.olympic.org/uk/utilities/reports/level2_uk.asp?HEAD2=110&HEAD1=15
- Murray, Sarah (2002). *Unveiling Myths: Muslim Women and Sport*. New York: Women's Sports Foundation. Consulter : <http://www.womenssportsfoundation.org/cgi-bin/iowa/issues/part/article.html?record=863>
- Oglesby, Carole A., en collaboration avec le Groupe de travail international sur les femmes et le sport, Women-Sport International, the International Association of Physical Education for Women and Girls et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (2006). *Positive Embodiment: Contributions of Sport, Exercise and Physical Recreation to the Life-long Development of Girls and Women*. (Exposé rédigé à l'intention de la Division de la promotion de la femme).
- Organisation des Nations Unies (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme. Adoptée et proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 217 A (III), du 10 décembre 1948. New York.
- (1989). Convention relative aux droits de l'enfant. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989. New York.
- (1995). Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995. New York (Publication des Nations Unies, numéro de vente 96.IV.13).
- (2000a). *Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing*. Document issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/RES/S-23/3). New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/womenwatch/daw/followup/reports.htm>
- (2000b). Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, adoptée par le Conseil de sécurité le 31 octobre 2000 (New York). Disponible sur le site : http://www.un.org/events/res_1325e.pdf
- (2003). *Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix*. Résolution 58/5, adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 2003. New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/r58.htm>
- (2006a). Convention relative aux droits des personnes handicapées. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/106 du 13 décembre 2006 New York.
- (2006b). *Le sport au service de la paix et du développement : les perspectives d'avenir*. Rapport du Secrétaire général (A/61/373). New York.
- (2006c). *Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix*. Résolution 60/9, adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 2006. New York. Disponible sur le site : <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/r60.htm>
- (2006d). *Déclaration d'engagement sur le VIH/sida : cinq ans plus tard*. Rapport du Secrétaire général (A/60/736). New York.
- (2006e). *Pour un monde meilleur : Rapport sur l'Année internationale du sport et de l'éducation physique 2005*. Genève (Suisse). Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix.
- (1979). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Adoptée par l'Assemblée générale le 18 octobre 1979 New York.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1978). Charte internationale de l'éducation physique et du sport. Adoptée par la Conférence générale à sa vingtième session, 21 novembre 1978. Paris (France).
- Organisation mondiale de la santé (2004). *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé*. Genève (Suisse). Disponible sur le site : <http://www.who.int/diet-physicalactivity/strategy/eb11344/en/>
- (2007a). *Why move for health*. Genève (Suisse). Consulter : <http://www.who.int/moveforhealth/en/>
- (2007b). *Physical activity and older people: For people of all ages, physical activity improves the quality of life in many ways*. Genève (Suisse). Disponible sur le site : http://www.who.int/moveforhealth/advocacy/information_sheets/elderly/en/index.html
- Phillips, Murray G. (1996). *An illusory image: A report on the media coverage and portrayal of women's sport*. Australie : Publications de la Commission australienne des sports.
- Right to Play (2004). *Harnessing the Power of Sport for Development and Peace*. Grèce : Exposé présenté à la Table ronde d'Athènes le 14 août 2004. Disponible sur le site : <http://www.sportanddev.org/data/document/document/15.pdf>
- Riordan, James (2000). "Chinese Women and Sport Success, Sexuality, Suspicion", Dans *Women in Sport and Physical Activity Journal*. États-Unis : 31 mars 2000, vol. 9, n° 1.
- Sabo, Don, K. Miller, M. Farrell, G. Barnes et M. Melnick (1998). *The Women's Sports Foundation report: Sport and teen pregnancy*. États-Unis : Women 's Sports Foundation.
- Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (2003). *Regional Survey of Development through Sport Programmes implemented at the country level*. Georgetown, Guyana : Secrétariat de la CARICOM. Consulter : <http://www.caricom.org/jsp/>

community_organs/regionalsurvey_sportsprogrammes.jsp?menu=cob

Troisième Conférence asiatique sur les femmes et le sport (2005). *The Yemen Challenge*. Sanaa (Yémen). 11-12 mai. Disponible sur le site : <http://www.sportanddev.org/data/document/document/41.doc>

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2006). *UNICEF and FIFA partnership for 2006 FIFA World Cup Germany highlights peace and tolerance*. Royaume-Uni :

UNICEF News. Consulter : http://www.unicef.org.uk/press/news_detail_full_story.asp?news_id=685

White, Anita, et D. Scoretz (2002). *De Windhoek à Montreal, Rapport d'étape sur les femmes et le sport 1998-2002*. Gare centrale de Tokyo-Chiyoda. (Japon) : Disponible sur- le site : http://www.sportdevelopment.org.uk/html/women_progress_report_2002.html

Women and Sport Foundation (2006). « Muslim women in sport:

A minority within a minority ». Royaume-Uni : *WSF Factsheet*. Décembre 2006. Voir : http://www.wsf.org.uk/documents/Muslim_women_in_Sport.pdf

Women without Borders (2005). *Rwanda: Kicking for Reconciliation!* Vienne (Autriche). Projet de Women without Borders relatif à l'enseignement du football aux jeunes filles, réalisé à Kigali. Voir : <http://www.women-without-borders.org/projects/underway/18/>

***Mettre fin à la violence à l'égard des femmes :
des paroles aux actes :
étude du Secrétaire général***

Cette étude considère que la violence à l'égard des femmes est une forme de discrimination et une violation des droits fondamentaux. Elle estime que cette violence est grave et existe partout dans le monde, est à l'origine de misères cachées pour les femmes, nuit aux familles à toutes les générations, appauvrit les communautés et renforce d'autres formes de violence dans toutes les sociétés.

L'étude est consciente des activités menées depuis la base par des organisations et des mouvements de femmes partout dans le monde : c'est grâce à ces activités que la violence à l'égard des femmes est passée du domaine privé à l'attention publique et est devenue la responsabilité de l'État. L'étude analyse les causes, les formes et les conséquences de la violence à l'égard des femmes, examine les données disponibles et souligne que les États ont l'obligation de s'employer à résoudre ce problème. Tout en décrivant des pratiques prometteuses en matière de droits, de fourniture de services aux victimes et de prévention, l'étude note également les défis qui restent à relever pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes.

L'étude présente un programme de mesures à prendre par différents acteurs aux échelons local, national et international. Ces mesures doivent prendre entre autres les formes suivantes : démonstration de volonté politique; allocation de ressources; mécanismes institutionnels solides propres à élaborer et à mettre en œuvre des méthodes globales de prévention et d'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Le respect des droits de la femme et la promotion de l'égalité entre les sexes revêtent une importance cruciale aux fins de cet objectif.

L'étude est disponible en anglais, espagnole et français.

Numéro de vente : 06.IV.8 • ISBN: 978-92-1-230258-4 • Prix: 38 dollars É.-U.

***La Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes
et son protocole facultatif***

Manuel à l'intention des parlementaires

Ce *Manuel*, établi par la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, en collaboration avec l'Union interparlementaire, présente de manière complète un aspect instructif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif. Le *Manuel* présente l'arrière-plan et la teneur de la Convention ainsi que de son protocole facultatif et décrit le rôle du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui assure l'application au niveau national. Il fournit des exemples de bonnes pratiques et dresse un tableau général de ce que les parlementaires peuvent faire pour assurer une application effective de la Convention et encourager l'utilisation du Protocole facultatif. Il propose également des instruments modèles et du matériel de référence pour faciliter l'œuvre des législateurs.

Le *Manuel* est disponible en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe.

Numéro de vente : F03.IV.5 • ISBN 92-1-230244-0 • Prix : 18,95 dollars É.-U.

Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement

Publication phare du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 2004* traite des principales questions liées aux femmes et aux migrations internationales. Les migrations de femmes ont toujours été une composante importante des migrations internationales. Pour comprendre les causes et les conséquences des migrations internationales, il est indispensable de les replacer dans le contexte de l'égalité entre les sexes, même s'il est difficile d'évaluer entièrement toutes les incidences des migrations internationales par manque de données à leur sujet. Les femmes migrantes contribuent au développement économique de leur pays de destination ainsi que de leur pays d'origine en rapatriant une partie de leur salaire, en acquérant des compétences nouvelles et en contribuant à l'éducation et aux aptitudes de la génération suivante. Les femmes migrent souvent officiellement en tant que personnes à charge d'autres migrants ou pour aller se marier à l'étranger. Divers instruments internationaux énumèrent expressément ou de manière générale les droits des migrants. Dans de nombreux pays, les lois sur l'émigration et l'immigration volontaires comportent des dispositions discriminatoires qui nuisent à la protection des migrantes. Les femmes et les fillettes réfugiées rencontrent des problèmes particuliers qui nuisent à leur protection juridique et physique. La traite des personnes qui sont contraintes à se prostituer ou à travailler de force est l'une des activités criminelles internationales qui se développe le plus et elle menace de plus en plus la communauté internationale. Les migrations internationales ont une influence sur les rôles des hommes et ceux des femmes et les possibilités qui s'offrent aux femmes dans les pays de destination. Certains pays ont des lois qui sont particulièrement défavorables aux migrantes de même qu'à leurs ressortissantes qui épousent des étrangers. Les migrations peuvent avoir des incidences profondes sur la santé et le bien-être tant des migrantes que des épouses qui restent au pays. L'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 2004* analyse les questions essentielles concernant la migration de la main-d'œuvre, la formation et la réunion des familles, les droits des migrantes, des réfugiées et des personnes déplacées, ainsi que la traite des femmes et des fillettes. Elle présente des recommandations dont l'application améliorerait la situation des migrantes, des réfugiées et des femmes victimes de la traite.

Numéro de vente : F.04.IV.4 • ISBN 92-1-230257-2 • Prix : 19,95 dollars É.-U.

Commande de publications

Toutes les commandes d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, des Caraïbes ainsi que de l'Asie et du Pacifique doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Publications des Nations Unies
Bureau DC2-853, 2 UN Plaza
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique
Téléphone : (1-212) 963-8302
Numéro vert : (1-800) 253-9646 (pour l'Amérique du Nord seulement)
Télécopie : (1-212) 963-3489
Courriel : publications@un.org

Toutes les commandes d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Publications des Nations Unies
Bureau de vente et librairie
CH-1211, Genève 10, Suisse
Téléphone : 41 (22) 917-2614
Télécopie : 44 (22) 917-0027
Courriel : unpubli@unorg.ch

Numéros antérieurs de *Femmes en l'an 2000 et au-delà*

Les numéros antérieurs peuvent être téléchargés de
<http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000.html>

***Égalité des sexes et autonomisation des femmes par les technologies de l'information et des communications* (septembre 2005)**



***Les femmes et l'eau* (février 2005)**



***De la manière de rendre plus sûr un environnement dangereux* (avril 2004)**



***Femmes, nationalité et citoyenneté* (juin 2003)**



***Étude sur le vieillissement des femmes* (mars 2002)**



***Les veuves, des femmes ignorées, vouées à la solitude ou à l'exclusion* (avril 2002)**



***Integrating a gender perspective into United Nations human rights work* (décembre 1998)**



***Sexual Violence and Armed Conflict: United Nations Response* (avril 1998)**



***Women and decision-making* (1997)**



***Women and the Information Revolution* (1996)**



***The role of women in United Nations peace-keeping* (1995)**

Le présent numéro de

Femmes en l'an 2000 et au-delà

a été établi

en collaboration

avec Carole A. Oglesby,

le Groupe de travail

international sur les

femmes et le sport et

WomenSports International.

Il a été revu par Johanna

Adriaanse, Karl Fasting

et Lydia la Riviere-Zijdel



La couverture est adaptée de
"Sprite", 1997,
d'Edwina Sandys



**Division de la promotion de la femme
Département des affaires économiques et sociales
du Secrétariat des Nations Unies**

Sources d'information sur Internet

Division de la promotion de la femme : <http://www.un.org/womenwatch/daw/daw/>

Bilan et évaluation : <http://www.un.org/womenwatch/daw/Review/>

Commission de la condition de la femme : <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/>

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/index.html>

Information sur les pays : <http://www.un.org/womenwatch/daw/country/>

Réunions et documentation : <http://www.un.org/womenwatch/daw/documents/index.html>

Publications : <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/index.html>

Femmes en l'an 2000 et au-delà : <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000.html>

Nouvelles : <http://www.un.org/womenwatch/daw/news/index.html>

Calendrier : <http://www.un.org/womenwatch/asp/calendar/index.asp>

**Division de la promotion de la femme
Département des affaires économiques et sociales
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

2 United Nations Plaza
DC2, 12^e étage
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique

Site Web : <http://www.un.org/womenwatch/daw>

Courriel : daw@un.org